



# Le trafic de drogue dans le nord du Mali

## Un équilibre criminel fragile

*Peter Tinti*

### Résumé

Le nord du Mali est depuis longtemps une zone de transit pour les réseaux de trafic de drogue régionaux et mondiaux transportant des stupéfiants vers l'Europe via l'Afrique. Toutefois, les méthodes utilisées par les personnes impliquées dans le trafic de drogue pour s'immiscer au sein des structures politiques, économiques et de sécurité sont en évolution. Il en résulte un équilibre criminel fragile qui permet au trafic de perdurer. Les efforts pour juguler ce dernier pourraient néanmoins menacer le processus de paix déjà fragile auquel contribuent plusieurs parties prenantes du trafic.

### Points clés

- Les moyens dont le gouvernement dispose sont insuffisants pour espérer maîtriser réellement le trafic de drogue en ayant recours aux forces de l'ordre.
- Quant à l'approche militaire, elle comporte de nombreux risques, compte tenu des relations de défiance qu'entretient le gouvernement avec de nombreuses communautés présentes dans le nord du Mali.
- Les participants au processus de paix pourraient travailler à une démilitarisation du trafic de drogue, afin d'éviter que des affrontements n'interfèrent avec les efforts de consolidation de la paix.
- Les parties prenantes devraient s'attacher en premier lieu à assurer la sécurité, à aider la mise en œuvre des accords de paix et à assurer des services de base aux populations locales, tout en approfondissant leur travail de compréhension et de surveillance des activités liées au trafic de drogue dans le nord du Mali.

## Acronymes et abréviations

<b>MISMA</b>	Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine
<b>AQMI</b>	Al-Qaeda au Maghreb islamique
<b>CMA</b>	Coordination des mouvements de l'Azawad
<b>CMAS</b>	Coordination des mouvements, associations et sympathisants
<b>CMFPR I</b>	Coordination des Mouvements et Front Patriotique de Résistance
<b>CMFPR II</b>	Coordination des Mouvements et Front Patriotique de Résistance
<b>CNSP</b>	Comité National pour le Salut du Peuple
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>EUCAP</b>	Mission de renforcement des capacités de l'Union européenne
<b>EUTM</b>	Mission de formation de l'Union européenne
<b>Frente Polisario</b>	Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro
<b>GATIA</b>	Groupe autodéfense Touareg Imghad et alliés
<b>HCUA</b>	Haut conseil pour l'unité de l'Azawad
<b>EIGS</b>	État islamique dans le Grand Sahara
<b>JNIM</b>	Jama'at Nusrat al-Islam wal Muslimeen
<b>M5-RFP</b>	Mouvement du 5 juin, Rassemblement des Forces Patriotiques
<b>MAA-Plateforme</b>	Mouvement arabe de l'Azawad (allié avec la Plateforme)
<b>MAA-CMA</b>	Mouvement arabe de l'Azawad (allié avec la CMA)
<b>MINUSMA</b>	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
<b>MNLA</b>	Mouvement national de libération de l'Azawad
<b>MOC</b>	Mécanisme opérationnel de coordination
<b>MUJAO</b>	Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
<b>Plateforme</b>	Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger

## Résumé

Malgré les troubles politiques et de sécurité qu'a connu le Mali ces huit dernières années, le modèle du trafic de drogue dans le nord du pays est en grande partie

revenu à la situation d'avant 2012. La région demeure une zone de transit pour les réseaux de trafic régionaux et mondiaux de cocaïne et de résine de cannabis.

Il convient toutefois de ne pas interpréter cette résilience comme la preuve que la situation « a peu changé ». Les méthodes utilisées par les personnes impliquées dans le trafic de drogue pour s'immiscer au sein des structures politiques, économiques et de sécurité, officielles ou informelles, suivent l'évolution de la réalité sur le terrain. Il en résulte un équilibre criminel fragile qui permet au trafic de drogue de perdurer dans le nord du Mali et ce, bien que la région demeure divisée entre différents groupes armés rivaux.

Le trafic de drogue fait peser une menace sur la stabilité du pays et de la région. La concurrence entourant les plaques tournantes et les routes de trafic lucratives risque d'entraîner de nouvelles violences entre les groupes armés qui participent au processus de paix en cours. À court terme, cette situation complique la mise en œuvre du processus de paix tout en minant la pérennisation des institutions.

En conséquence, les moyens à la disposition de la communauté internationale et du gouvernement malien pour lutter contre le trafic de drogue ont considérablement changé depuis la fin des années 2000 et le début des années 2010, période relativement moins complexe. Ces moyens restent toutefois très limités, et certaines possibilités pourraient s'avérer contre-productives.

Le présent rapport cherche à revenir sur les préjugés relatifs à l'étendue, à l'importance et à l'impact du trafic de cocaïne et de résine de cannabis dans la région. À cette fin, il est divisé en cinq grandes sections. La première section contextualise brièvement le problème à la lumière des événements politiques et de sécurité actuels. La deuxième se penche sur les données factuelles selon lesquelles le nord du Mali demeure une zone de transit pour le trafic de cocaïne et de résine de cannabis. La troisième met en lumière les différentes façons dont la concurrence entourant les plaques tournantes et les routes de trafic de drogue dicte les dynamiques de sécurité dans la région.

La quatrième section se penche sur le retour à un équilibre fragile qui permet à différents trafiquants de poursuivre leurs activités en dépit de la concurrence et des rivalités entre les groupes armés auxquels nombre d'entre eux sont affiliés. En guise de conclusion, le rapport passe en revue les possibilités qui s'offrent à la communauté internationale et au gouvernement malien

pour traiter ce problème, tout en rappelant qu'il est nécessaire de l'envisager dans le contexte plus large de la sécurité, de la gouvernance et des économies politiques locales. L'annexe présente les principales personnes associées au trafic de drogue dans le nord du Mali.

Les conclusions de ce rapport s'appuient sur 25 entretiens menés en octobre 2019 à Bamako dans le sillage de différents voyages de recherche effectués depuis 2012. Des entretiens téléphoniques ont eu lieu dans un deuxième temps entre novembre 2019 et août 2020. Les personnes interrogées sont des fonctionnaires, des représentants de plusieurs groupes armés, des diplomates étrangers, des membres de la délégation de l'Union européenne, des représentants de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), des informateurs clés bien informés sur les dynamiques du trafic de drogue dans la région, ainsi que des experts situés hors du Mali.

Le rapport s'appuie sur des documents en accès libre, tels que des articles de presse, des rapports d'organisations internationales, des publications universitaires et des rapports non publics produits par différents gouvernements et organisations internationales qui ont été mis à disposition de Global Initiative Against Transnational Organized Crime (Global Initiative). En raison du caractère sensible du sujet, les sources sont anonymes.

## Contexte

Le nord du Mali constitue depuis longtemps un carrefour entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord, mais aussi au-delà. Au cours des siècles, des villes tels que Tombouctou sont devenues des centres de commerce et de savoir dynamiques, propices aux échanges des biens et des idées à la faveur de réseaux couvrant des empires et des continents.

Les légendaires caravanes de chameaux du Sahara ont fait place aux camions et 4x4 Toyota, et les routes terrestres de la région ont perdu leur rôle économique mondial au profit des réseaux maritimes et du transport aérien. Pourtant, le nord du Mali, situé au nord du Sahel et sur la bordure sud du Sahara, demeure une importante zone de transit pour les personnes et les marchandises au sein de la région.

Des communautés entières dépendent de la circulation des biens entre les pays pour leurs moyens de subsistance. Loin d'être des îles isolées au milieu d'une vaste étendue désertique, les villes du nord du Mali forment une constellation de carrefours au sein de réseaux

économiques tentaculaires où circule une grande variété de biens licites et illicites entre les pays<sup>1</sup>.

De solides économies informelles fondées sur le trafic de biens de consommation, tels que les denrées alimentaires, les voitures, le carburant et les cigarettes, ainsi que de biens illicites, tels que les drogues et les armes, s'imbriquent profondément dans l'économie formelle, mais aussi dans les structures politiques et de sécurité officielles et non officielles. Par conséquent, les économies de contrebande dans le nord du Mali peuvent difficilement être isolées ou analysées indépendamment des politiques officielles et informelles de la région.

Au début des années 2000, les trafiquants ont commencé à déplacer d'importants chargements de cocaïne via le nord du Mali en recourant à des réseaux criminels axés à l'origine sur le trafic de la résine de cannabis et de cigarettes de contrebande<sup>2</sup>. La cocaïne provenant d'Amérique du Sud arrivait dans des ports de l'Afrique de l'ouest, avant d'être acheminée par voie terrestre par les trafiquants en passant par le nord du Mali. Les trafiquants qui géraient d'autres segments de ces réseaux facilitaient son acheminement vers l'Afrique du Nord, puis vers les marchés de consommation d'Europe et du Moyen-Orient via la mer Méditerranée.

## L'économie de la contrebande dans le nord du Mali ne peut pas être analysée indépendamment de la politique de la région

À mesure que ces réseaux se sont développés, l'accroissement de la concurrence pour le contrôle des routes de trafic et des profits qui en découlent a modifié l'économie locale et les dynamiques de pouvoir politique et militaire, et ce d'autant plus que les acteurs impliqués dans le trafic de drogue ont commencé à investir les recettes dans l'économie formelle. Ce nouveau pouvoir économique associé au trafic illicite a alors atteint les partis politiques, entraînant la constitution de réseaux de mécènes minant toujours davantage les institutions étatiques<sup>3</sup>.

En parallèle, Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) a gagné en influence dans le nord du Mali : l'organisation a engrangé des dizaines de millions de dollars en enlevant des étrangers dans le but d'en obtenir des rançons, mais aussi par l'intermédiaire du banditisme, de la contrebande et du chantage à la protection.

L'émergence du trafic de cocaïne au Mali et le renforcement de la mainmise d'AQMI dans le nord du pays ont donné lieu à des mises en garde sur les liens potentiels entre les narcotrafiquants des cartels d'Amérique du Sud et les groupes jihadistes présents au Sahara. Les spécialistes s'accordent cependant à dire que ces allégations étaient spéculatives et que l'implication directe des groupes jihadistes du nord du Mali dans le trafic de cocaïne ou les bénéfices qu'ils en tiraient étaient grandement exagérés<sup>4</sup>.

En 2009, un Boeing 727 enregistré en Guinée-Bissau a décollé du Venezuela avant d'atterrir près de la petite ville de Tarkint, dans la région de Gao. Il aurait eu à son bord entre sept et onze tonnes de cocaïne en provenance d'Amérique latine. Cet incident, surnommé « Air Cocaïne », a fait la une des journaux internationaux et attiré l'attention de la communauté internationale. En outre, il a confirmé l'implication directe de fonctionnaires maliens dans le trafic de cocaïne<sup>5</sup>.

Au début des années 2010, le gouvernement malien n'a eu de cesse d'externaliser les fonctions visant à assurer la sécurité et à réglementer les économies informelles au nord du Mali. Elles ont été confiées à divers commandants militaires et chefs de milices ethniques, dont beaucoup étaient d'anciens rebelles intégrés dans l'armée malienne à la suite des soulèvements des années 1990<sup>6</sup>.

Ces arrangements se sont avérés intenable. En 2012, le fragile équilibre sociopolitique du pouvoir dans le nord du Mali a été déstabilisé par une nouvelle rébellion séparatiste, enhardie par un afflux de combattants et d'armes en provenance de Libye après la chute de Mouammar Kadhafi. À l'époque, la concurrence entre les groupes rivaux qui se partageaient les routes du trafic de drogue dans la région avait été complètement militarisée<sup>7</sup>.

En mars 2012, des éléments de l'armée malienne, mécontents de la manière dont le gouvernement gérait la rébellion dans le nord, ont improvisé un coup d'État qui a fini par obtenir le résultat voulu : évincer le président démocratiquement élu Amadou Toumani Touré. Dans la confusion qui a suivi, les rebelles qui se battaient sous la bannière du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), appuyés par des jihadistes armés affiliés à AQMI, ont réussi à chasser de la région les troupes maliennes désorganisées.

Peu après, la coalition jihadiste composée d'AQMI, d'Ansar Dine (dirigée par le vétéran rebelle Iyad Ag Ghali) et du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), issu de l'AQMI, a retourné ses armes contre ses anciens alliés de circonstance et chassé le

MNLA des principales villes du nord. Toutefois, même pendant cette période, plusieurs grands trafiquants de drogue ont réussi à conclure des accords et à nouer des alliances avec les acteurs concernés, ce qui leur a permis de poursuivre leurs activités en dépit du fait que la région était sous « contrôle islamiste »<sup>8</sup>.

Fin 2012, le Mali, ancien enfant chéri de la communauté internationale et considéré comme un modèle pour la région, s'est effondré<sup>9</sup>. En janvier 2013, la France a lancé une intervention militaire à la demande du gouvernement malien pour arrêter l'avancée des forces jihadistes vers le sud et la capitale Bamako.

Cette mission militaire, baptisée Opération Serval, a reçu l'appui de forces africaines régionales opérant dans le cadre d'une mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'AFISMA. Celle-ci finira par être intégrée, quelques mois plus tard, à une mission de maintien de la paix des Nations unies, la MINUSMA. Après plusieurs semaines d'opérations de combat, la coalition internationale a réussi à chasser la coalition jihadiste de ses fiefs dans le nord du Mali.

## Fin 2012, le Mali, ancien enfant chéri de la communauté internationale et considéré comme un modèle pour la région, s'est effondré

En août 2013, le Mali a organisé des élections qui, en plus d'amener Ibrahim Boubacar Keïta au pouvoir (il sera réélu en 2018), ont également ouvert la voie à des négociations entre le gouvernement et les groupes rebelles non jihadistes. Un accord de paix a été signé en 2015, mais, après plusieurs années de retards et de désaccords entre les parties, sa mise en œuvre reste très limitée.

Entre-temps, le nombre élevé de victimes parmi les troupes de la MINUSMA a valu à cette dernière d'être considérée comme la mission de maintien de la paix la plus dangereuse au monde. Et une nouvelle mission régionale française de lutte contre le terrorisme, l'opération Barkhane, n'a pas réussi à vaincre les groupes jihadistes de la région.

Une force africaine de lutte contre le terrorisme, soutenue par la communauté internationale et connue sous le nom de Force conjointe du G5 Sahel, a également été lancée dans le cadre du G5 Sahel. Un autre effort militaire international, composé de forces spéciales de plusieurs

pays européens, doit également être lancé fin 2020 dans le cadre d'une nouvelle force opérationnelle appelée Takuba.

En dehors de bases militaires isolées et de campements dans la région, l'État malien est majoritairement peu présent dans le nord du pays, à l'exception de quelques communes. La violence qui était autrefois essentiellement limitée au nord du pays s'étend désormais au sud.

Dans le centre du Mali, elle atteint des niveaux sans précédent : des groupes jihadistes tels que la katiba Macina, des milices ethniques comme Dan Na Ambassagou et des soldats maliens prennent pour cible la population civile et mènent des attaques contre des villages et des communautés entières<sup>10</sup>.

Keïta n'ayant pas su gérer les multiples crises qui secouaient le Mali et les questions relatives à la légitimité des dernières élections législatives, des dizaines de milliers de Maliens et de Maliennes sont descendus dans la rue à Bamako le 5 juin 2020 pour demander sa démission. Les manifestations étaient conduites par une coalition de groupes de la société civile et de partis de l'opposition, ainsi que par l'imam Mahmoud Dicko, une des personnalités religieuses les plus influentes du pays.

Keïta a tenté de désamorcer la situation en remaniant son gouvernement et en appelant au dialogue dans une allocution télévisée. Ces concessions n'ont guère apaisé les leaders de la contestation, qui ont continué à organiser des manifestations de masse tout au long des mois de juin et juillet sous la bannière du *Mouvement du 5 juin, Rassemblement des Forces patriotiques* (M5-RFP). Les manifestations ont pris une tournure violente le 10 juillet, lorsque, au milieu des appels à la désobéissance civile lancés par le M5-RFP, les manifestants ont occupé des bâtiments publics et érigé des barricades dans toute la ville. Les forces de sécurité maliennes ont répondu en tirant à balles réelles, tuant onze personnes et en blessant plus d'une centaine.

Le Mali étant au bord d'une crise sociopolitique de grande ampleur, la CEDEAO a dépêché l'ancien président nigérian Goodluck Jonathan pour conduire les efforts de médiation entre Keïta et le M5-RFP. D'autres chefs d'État de la région, dont le Sénégalais Macky Sall, le Nigérien Mahamadou Issoufou et le Ghanéen Nana Akufo-Addo, se sont également investis dans ces efforts de médiation. Cet engagement diplomatique de haut niveau n'a toutefois pas suffi : les négociations se sont enlisées et le M5-RFP a continué à demander la démission de Keïta.

Le 18 août 2020, des officiers de rang moyen de l'armée malienne ont arrêté le président Keïta. Quelques heures

plus tard, un Keïta détenu a dissous le gouvernement malien et annoncé sa démission à la télévision nationale. C'était la deuxième fois en huit ans que l'armée malienne intervenait pour destituer un président élu (du moins aux yeux des équipes d'observation internationales) par la voie démocratique.

Après avoir obtenu la démission de Keïta, les putschistes se sont présentés à la télévision nationale sous le nom de Comité national pour le salut du peuple (CNSP) et ont promis « d'organiser dans des délais raisonnables des élections générales pour permettre au Mali de se doter d'institutions fortes » et de superviser une « transition politique menant à des élections générales crédibles pour l'exercice de la démocratie à travers une feuille de route qui jettera les bases d'un nouveau Mali<sup>11</sup> ».

Le CNSP a par ailleurs annoncé qu'il maintiendrait les partenariats du pays avec les déploiements militaires internationaux de maintien de la paix et qu'il soutiendrait la mise en œuvre du processus d'Alger, un accord de paix signé en 2015 par le gouvernement et d'anciens rebelles du nord du Mali<sup>12</sup>.

Le coup d'État du mois d'août annonce incontestablement une nouvelle phase d'incertitude politique pour le Mali. Toutefois, au moment de la publication de ce document, rien ne laisse supposer que le CNSP ait l'intention de prendre des mesures qui modifieront en profondeur les structures politiques, économiques et sécuritaires formelles et informelles du pays. Comme le CNSP appelle apparemment à une remise à zéro plutôt qu'à une révolution, les réseaux et systèmes de trafic de drogue décrits ci-dessous ne devraient pas réellement pâtir du départ de Keïta à court et moyen terme.

## Nouvelles saisies, vieilles habitudes

Il est encore difficile de déterminer dans quelle mesure le Mali demeure une zone de transit pour la cocaïne sud-américaine. Les chiffres reflétant les quantités de cocaïne qui transitent par le pays reposent souvent sur des estimations dérivées de saisies. Or, non seulement celles-ci sont rares, mais elles constituent un mauvais indicateur dans les contextes où les capacités de répression sont limitées et où les pouvoirs publics sont parfois complices<sup>13</sup>.

Bien que les chiffres soient loin de faire consensus, les spécialistes estiment en général que le trafic de cocaïne passant par l'Afrique de l'Ouest a atteint son apogée vers 2008 et 2009, avec des estimations de l'ordre de 47 tonnes en 2007-2008, avant de diminuer ces dernières



années pour atteindre environ la moitié de ce volume en 2017<sup>14</sup>. En 2013, l'Institut d'études de sécurité estimait que 13 % de la cocaïne expédiée en Europe transitait par la Guinée-Bissau<sup>15</sup>. En 2018, un haut fonctionnaire des Nations unies à Bissau estimait que « pas moins de 30 tonnes » de cocaïne entraient en Guinée-Bissau chaque année<sup>16</sup>, mais il n'existe aucune estimation fiable du pourcentage de cette cocaïne transitant par le Mali.

## Le trafic de cocaïne passant par l'Afrique de l'Ouest a atteint son apogée vers 2008 et 2009

Les petites quantités de stupéfiants qui ont été saisies au Mali (5 kg de cocaïne et 10 kg d'héroïne en 2017, 56 kg de crack en 2018, par exemple) ont été trouvées à Bamako et n'impliquaient pas d'acteurs armés opérant dans le nord du Mali<sup>17</sup>. De même, du cannabis cultivé au Ghana passe

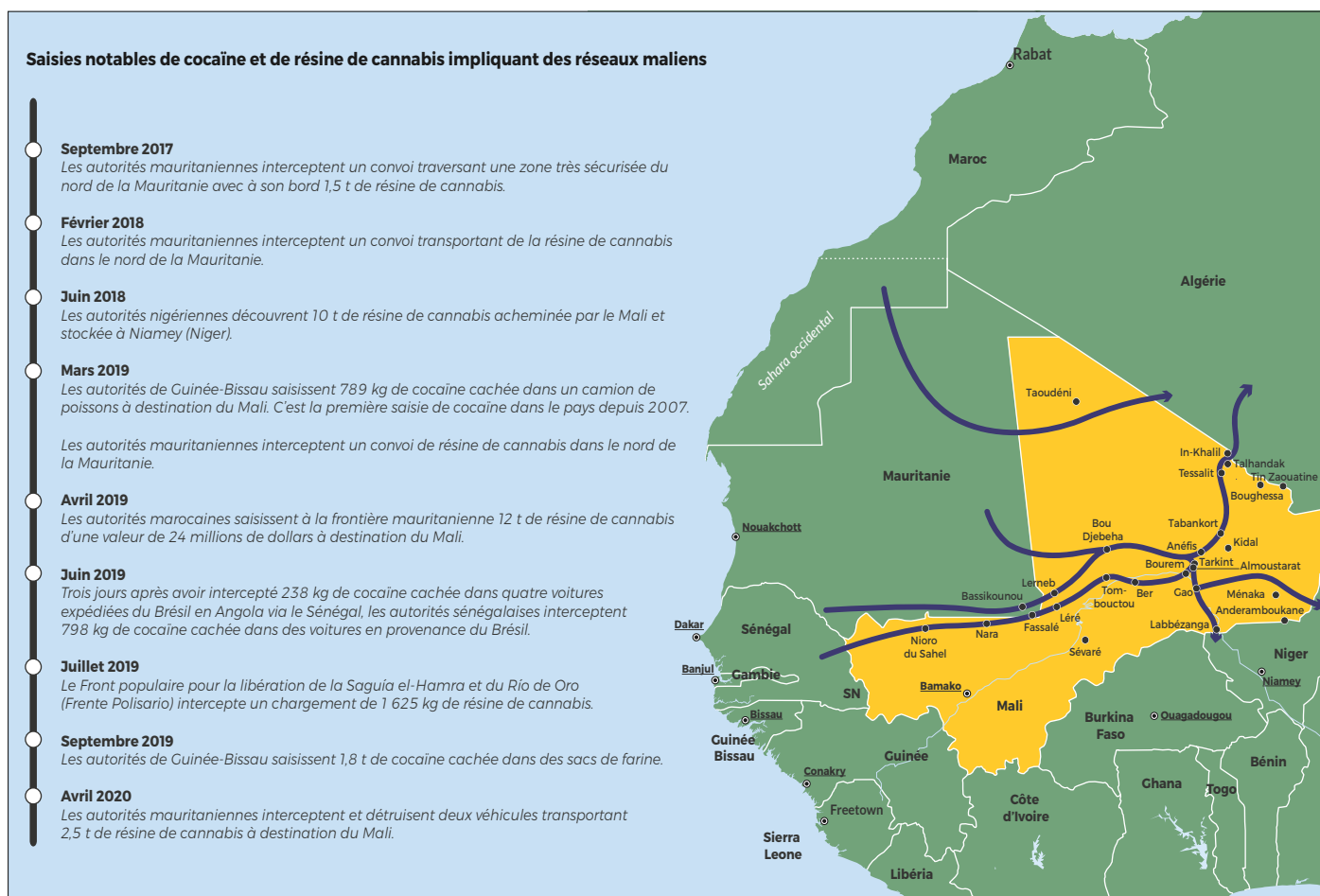
par le Mali pour être consommé sur le marché intérieur ou au Sénégal, mais ces routes ne passent pas par le nord du pays et les individus participant à son transport ne sont pas liés à des groupes armés de la région<sup>18</sup>.

Les drogues de synthèse telles que le tramadol, pour lequel la demande intérieure est en hausse, sont largement disponibles, mais les saisies effectuées à ce jour sont relativement modestes et n'impliquent pas spécifiquement des groupes armés du nord du Mali<sup>19</sup>.

Une récente flambée de la production mondiale de cocaïne, qui a atteint des sommets en Colombie, au Pérou et en Bolivie, crée une situation où la production est supérieure à la demande<sup>20</sup>. Ce boom coïncide avec une vague de saisies importantes, et dans certains cas record, en Guinée-Bissau et au Sénégal (voir figure 1).

Les données empiriques fournies à Global Initiative par des informateurs clés indiquent qu'il y aurait probablement moins de cocaïne qui transite par le Mali aujourd'hui qu'entre la fin des années 2000 et 2012. Cependant, la cocaïne continuerait de passer pour être

**Figure 1 : Saisies notables de cocaïne et de résine de cannabis impliquant des réseaux maliens**



acheminée au Niger et, dans une moindre mesure, en Algérie<sup>21</sup>. Il n'est pas possible de dégager des estimations fiables de ces données empiriques, en partie parce que même les informateurs clés proches des narcotrafiquants ne savent pas toujours clairement ce qui fait exactement l'objet du trafic<sup>22</sup>.

De même, les discussions relatives au trafic de drogue se sont faites beaucoup plus discrètes entre les trafiquants présumés et leurs associés, qui veulent éviter un examen minutieux ou des sanctions de la communauté internationale, même s'ils jouissent d'une relative impunité au Mali.

Il se dégage une impression générale que de nombreux acteurs du nord du pays se positionnent pour bénéficier des largesses des donateurs internationaux, sous la forme d'aide et de fonds humanitaires, de partenariats militaires, de marchés publics, de gestion des frontières<sup>23</sup> ou de fonctions lucratives au sein du gouvernement. Le fait d'être officiellement qualifié de trafiquant de drogue (au lieu d'être simplement connu comme tel) s'accompagne d'un risque important pour leur réputation<sup>24</sup>.

## Le fait d'être officiellement qualifié de trafiquant de drogue s'accompagne d'un risque important pour la réputation

Même sans saisies de drogue au Mali, il y a tout lieu de conclure qu'à une époque où la production mondiale de cocaïne bat des records et où le Maroc demeure l'un des plus gros producteurs de cannabis au monde, le trafic de drogue perdure dans le pays, les saisies dans cette région ne constituant qu'une fraction des drogues qui passent par le nord du Mali.

De récentes saisies en Guinée-Bissau, par exemple, confirment le rôle de point de transit que continue de jouer l'Afrique de l'Ouest dans le trafic de cocaïne, ainsi que l'implication de réseaux maliens. Au mois de mars 2019, la police de Guinée-Bissau a découvert 789 kg de cocaïne dans le double fond d'un camion<sup>25</sup>. Il s'agissait alors de la plus importante saisie de cocaïne jamais réalisée dans ce pays et de la première depuis le mois d'avril 2007, date à laquelle les autorités avaient intercepté 635 kg de drogue<sup>26</sup>. Six mois plus tard, en septembre 2019, les autorités de Guinée-Bissau ont saisi une cargaison plus importante encore, avec 1,8 tonne de cocaïne dissimulée dans des sacs de farine<sup>27</sup>.

Dans les deux cas, des indices ont fait apparaître l'implication très probable de trafiquants maliens. Dans le cas de la cargaison de 789 kg interceptée au mois de mars, par exemple, les trafiquants ont utilisé un camion immatriculé au Sénégal et censé transporter du poisson vers le Mali<sup>28</sup>. Parmi les hommes appréhendés, on trouve notamment Sidi Ahmed Mohamed, proche collaborateur de Mohamed Ben Ahmed Mahri, un trafiquant malien notoire également connu sous le nom de « Rougi ». Ahmed Mohamed voyageait avec un passeport nigérien et une carte d'identification de l'Assemblée nationale du Niger, mais les autorités nigériennes affirment qu'il est malien<sup>29</sup>.

En ce qui concerne la cargaison de 1,8 tonne interceptée au mois de septembre 2019, la police a appréhendé quatre Bissau-Guinéens, trois Colombiens et un Malien<sup>30</sup>. Les forces de l'ordre internationales et plusieurs sources de renseignement présentes au Mali ont signalé à Global Initiative l'implication presque certaine de réseaux liés à la communauté arabe des Lemhar, mais n'ont pas pu confirmer si ceux-ci avaient l'intention de faire entrer la drogue au Mali<sup>31</sup>.

Toutefois, au mois de février 2020, le Groupe d'experts des Nations unies a indiqué que les colis présents dans chacune des deux cargaisons portaient des logos similaires, ce qui porte à croire que les réseaux qui les ont envoyés et, peut-être, reçus, se recoupent au moins en partie. Le rapport indiquait également que les paquets contenant de la cocaïne interceptés au Sénégal au mois de juin 2019 portaient le même logo<sup>32</sup>.

Plusieurs saisies récentes de résine de cannabis dans la région soulignent encore davantage le rôle incontournable du Mali en tant que plaque tournante du trafic, ainsi que la très forte implication des réseaux maliens. Au mois de septembre 2017, les autorités mauritaniennes ont intercepté un convoi qui traversait une zone hautement sécurisée du nord de la Mauritanie avec 1,5 tonne de résine de cannabis à son bord<sup>33</sup>.

En 2018, dans un complexe de Niamey, les autorités du Niger ont saisi une importante quantité de résine de cannabis cachée dans des caisses censées transporter des oranges en provenance du Maroc. Selon le Groupe d'experts des Nations unies, les camions frigorifiques contenaient 10 tonnes de résine de cannabis qui devaient partir du Maroc pour traverser la Mauritanie, le Mali et le Burkina Faso avant de rejoindre le Niger.

Un réseau concurrent avait volé une partie de ce chargement, qui a ensuite transité par Agadez, au Niger, en direction de la Libye<sup>34</sup>. Parmi les hommes

appréhendés, on retrouve un proche collaborateur de Ben Ahmed Mahri, Sid'Ahmed Ben Kazou Moulati, comme c'était le cas pour la cocaïne saisie au mois de mars 2019 en Guinée-Bissau. D'après les documents obtenus par le Groupe d'experts des Nations unies, l'une des sociétés de transports que possède Ben Ahmed Mahri compterait, parmi ses dirigeants, Ben Kazou Moulati<sup>35</sup>.

Au mois d'avril 2019, à la frontière avec la Mauritanie, les autorités marocaines ont intercepté 12 tonnes de cannabis pour une valeur estimée à 24 millions de dollars des États-Unis<sup>36</sup>. D'après le rapport qu'a publié le Groupe d'experts des Nations unies au mois d'août 2020, le chargement avait pour destination Bamako et le camion dans lequel on l'avait dissimulé appartenait à la même société que celle dont Sidi Ahmed Mohomad, un complice de Ben Ahmed Mahri, s'était servi dans l'affaire susmentionnée de saisie de cocaïne en Guinée-Bissau au mois de mars 2019<sup>37</sup>.

Au mois de juillet 2019, le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Río de Oro (Frente Polisario) a intercepté un chargement de 1 625 kg de résine de cannabis dans le secteur sud du Sahara occidental marocain. On pense que les quatre hommes appréhendés se rendaient au Mali<sup>38</sup>. D'après le Groupe d'experts des Nations unies, c'est Badi Ould Oumar, un trafiquant malien appartenant à la communauté arabe des Bérabiches, qui devait réceptionner et transporter la cargaison<sup>39</sup>.

Plus récemment, au mois d'avril 2020, les autorités mauritaniennes ont intercepté et détruit deux véhicules qui venaient du Sahara occidental et s'apprêtaient à rejoindre la frontière avec le Mali. D'après les informations recueillies par le Groupe d'experts des Nations unies, ces deux véhicules transportaient un total de 2 500 kg de résine de cannabis et leurs chargements avaient pour destinataires des trafiquants maliens actifs à Tombouctou et Taoudéni<sup>40</sup>.

Au total, au moins quatre des plus importantes saisies de cocaïne ou de résine de cannabis réalisées dans la région depuis 2018 ont en commun l'implication directe d'individus ou de sociétés liés au ressortissant malien Mohamed Ben Ahmed Mahri, dit « Rougi ». Le fait que ces saisies, de même que celles impliquant d'autres réseaux de trafiquants maliens, aient eu lieu dans cinq pays différents et qu'elles aient mis en jeu de la cocaïne sud-américaine et de la résine de cannabis marocaine destinées au Mali ou censées transiter par ce pays, ne fait que souligner davantage à quel point le nord du Mali demeure une zone de transit pour les réseaux criminels transnationaux.

## Le contrôle des routes du trafic de drogue

En plus des exemples très médiatisés comme les récentes saisies d'envergure en Guinée-Bissau, au Sénégal, au Maroc, en Mauritanie et au Niger impliquant des ressortissants maliens, la concurrence pour le contrôle des couloirs de trafic stratégiques et les affrontements autour des chargements de drogue au sein du territoire malien ne font que souligner davantage l'ampleur du trafic de drogue de grande valeur dans le pays<sup>41</sup>.

En avril 2018, par exemple, un convoi transportant quatre tonnes de résine de cannabis était escorté par un membre du Mouvement arabe de l'Azawad-Plateforme (MAA-Plateforme) et Ahmoudou Ag Asriw, l'un des chefs du Groupe d'autodéfense Touareg Imghad et alliés (GATIA), lorsqu'il a été attaqué par des éléments associés au MNLA. Trois personnes ont été tuées dans les affrontements, et la marchandise volée aurait été acheminée jusqu'en Algérie par le passage frontalier de Tin Zaouatine<sup>42</sup>.

## Les trafiquants de drogues se sont immiscés, et ont immiscé leurs intérêts, dans les structures de groupes armés

Cet incident met en lumière certaines méthodes utilisées par les trafiquants de drogue pour s'immiscer, et immiscer leurs intérêts, dans les structures de groupes armés qui sont signataires des accords de paix.

Ag Asriw, un Targui désormais chef d'état-major des Forces armées du GATIA, a agi avec l'aide d'un membre du MAA-Plateforme, un groupe signataire utilisé par certains trafiquants de la communauté arabe des Lemhar comme moyen pour représenter leurs intérêts dans le processus de paix. Dans ce cas, les attaquants étaient associés au MNLA, un groupe targui rival, qui, en plus de représenter les intérêts des Touareg Ifogha et de leurs alliés, est allié à certaines communautés arabes Kounta sous la bannière de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA).

Lors d'un incident similaire en 2018, des hommes armés qui auraient agi pour le compte de feu Settar Ould Ahmed Hairi, ont attaqué les chargements de résine de cannabis supposés appartenir au trafiquant malien



Hussein Ould Ghaname, également connu sous le nom de « Guigoz »<sup>43</sup>.

Settar Ould Ahmed Hairi, un homme d'affaires de la communauté arabe bérabiche actif à Taoudéni, était, d'après certaines informations, un associé du trafiquant notoire Hanoun Ould Ali Mahara du MAA-Plateforme<sup>44</sup>, qui a été assassiné par des hommes armés inconnus en 2018. Dans un autre exemple de rivalités entre trafiquants de drogue liées à des affiliations à des groupes armés, Hussein Ould Ghaname s'appuierait sur la protection militaire de la faction du MAA alliée à la Coordination des mouvements de l'Azawad (MAA-CMA) à Ber<sup>45</sup>.

En plus de ces deux cas, plusieurs autres affrontements violents impliquant des acteurs affiliés au MAA-Plateforme et à la MAA-CMA ont eu lieu dans le nord du Mali en 2019 et 2020. La concurrence pour les chargements de drogue et les conflits autour des paiements en lien avec la protection y jouaient un rôle central<sup>46</sup>.

S'il est possible que ces groupes armés et affiliations n'aient vu le jour qu'au cours des huit dernières années, le modèle actuel de concurrence qui entoure les routes de trafic de drogue dans le nord du Mali trouve dans une large mesure son origine dans les alliances formées avant la crise de 2012.

## Des alliances de circonstance

Au départ, des communautés arabes spécifiques ont monopolisé le trafic de drogue dans le nord du Mali, puis d'autres communautés arabes et touareg s'y sont mêlées au milieu des années 2000. L'accroissement de la concurrence entourant ce trafic a entraîné l'apparition d'économies de protection militarisée, qui se sont également invitées dans les structures de sécurité étatiques<sup>47</sup>.

Dans les années précédant le coup d'État de 2012, par exemple, des alliances de plus en plus établies entre hauts fonctionnaires, des membres de l'armée malienne et des milices progouvernementales ont facilité le trafic de cocaïne et de résine de cannabis dans le nord du Mali. Une faction dirigée par Ibrahim Ag Bahanga, qui avait refusé les conditions des Accords d'Alger de 2006 et de 2008 signés entre le gouvernement et une alliance des rebelles touareg, a continué une rébellion locale ciblant les installations militaires maliennes.

Prêt à tout pour étouffer la rébellion dans le nord, le président malien Amadou Toumani Touré a déployé

une stratégie de « contrôle à distance »<sup>48</sup> dans laquelle il s'appuyait sur des unités militaires individuelles et des milices ethniques<sup>49</sup>, telles que celles dirigées par le colonel-major arabe Abderrahmane Ould Meydou de Tilemsi et le colonel targui imghad El Hadj Ag Gamou<sup>50</sup>.

La convergence des économies de protection et des structures de sécurité étatiques a créé une nouvelle dynamique dans laquelle, pour simplifier, les unités militaires de la communauté arabe des Bérabiches, de la communauté arabe des Lehmar et de la communauté des Touareg Imghad bénéficiant du soutien de l'État et dirigées respectivement par le lieutenant-colonel Lamana Ould Bou, le colonel-major Ould Meydou et le colonel Ag Gamou, ont été appelées à juguler l'influence des rebelles touareg ifogha et idnan, qui étaient alliés à des communautés arabes kounta<sup>51</sup>. En plus de favoriser la militarisation du trafic de drogue, les liens étroits entre les réseaux de trafic de drogue et les acteurs armés ont bouleversé les hiérarchies traditionnelles et engendré des conflits au sein des communautés et entre celles-ci<sup>52</sup>.

Pendant cette même période, jusqu'à 2012, le chevauchement entre les trafiquants de drogue et la politique électorale est devenu indéniable. Parmi les personnalités clés associées au trafic se trouvaient Mohamed Ould Mataly, un membre du parlement représentant Bourem, Deity Ag Sidimou, un membre du parlement de Tessalit<sup>53</sup> et Baba Ould Cheikh, le maire de Tarkint, qui, en plus d'être impliqué dans l'incident « Air Cocaïne » de 2009, était surnommé « mon bandit » par le président Touré, en référence à son rôle de médiateur dans les négociations visant à faire libérer des diplomates étrangers enlevés par Al-Qaeda au Maghreb islamique<sup>54</sup>.

## Le chevauchement entre les trafiquants de drogues et la politique électorale est devenu indéniable

Mohamed Ould Awainat incarne cette période : ce trafiquant notoire impliqué dans l'affaire « Air Cocaïne » a été libéré de prison en janvier 2012 à la condition qu'il soutienne les milices arabes progouvernementales dirigées par Abderrahmane Ould Meydou. Dans le cadre de ce marché, le gouvernement lui a promis de lui accorder le statut de parlementaire et l'immunité légale totale<sup>55</sup>.

Rétrospectivement, il est facile d'identifier l'infiltration des intérêts du trafic de drogue dans les structures politiques et de sécurité officielles et informelles, mais, à cette époque, ces dynamiques étaient occultées par la hausse de la corruption et des transactions intéressées parmi les élites politiques et économiques du Mali. Un autre exemple notable de puissance et de richesse liées à la drogue a toutefois attiré l'attention : l'apparition d'un quartier dans la périphérie de Gao, la plus grande ville du nord du Mali et l'une des principales plaques tournantes du trafic de drogue, appelé « Cocaïne-bougou » (littéralement « le village de la cocaïne » en bambara).

Il n'est pas évident de déterminer dans quelle mesure les grandes villas ostentatoires de « Cocaïne-bougou » ont été vraiment financées par le trafic de drogue, et non pas par d'autres secteurs économiques informels et de contrebande, mais le nom du village indique dans quelle mesure les « narcotrafiants » et les « barons de la drogue » s'inscrivent désormais dans le discours social d'une population malienne de plus en plus exaspérée par la classe politique<sup>56</sup>.

Après l'effondrement du nord du Mali en 2012, une coalition de groupes jihadistes a capturé la totalité des plus grandes villes de la région. En d'autres termes, cette situation a sonné le glas du système de trafic qui existait avant le coup d'État de Bamako cette même année, plusieurs acteurs essentiels aux économies de protection ayant été écartés ou marginalisés. Cela étant, les personnes associées au trafic de drogue ont rapidement conclu les nouvelles alliances nécessaires à la poursuite de leurs activités en réajustant leurs réseaux de protection et de mécènes pour s'adapter aux nouvelles réalités de la région<sup>57</sup>.

La capacité de plusieurs acteurs, en particulier ceux liés à la communauté arabe des Lemhar, à conclure des marchés avec n'importe quel groupe au pouvoir dans le nord du Mali, à tout moment pendant cette période, souligne la capacité des trafiquants de drogue à s'adapter à l'évolution des dynamiques sociopolitiques et de sécurité.

La flexibilité de ces réseaux s'est à nouveau manifestée dans le sillage de l'intervention militaire menée par la France qui visait à chasser les groupes jihadistes armés des principales villes de la région. À ce moment-là, certains réseaux qui s'étaient au départ alliés aux rebelles séparatistes, avant de se tourner vers les groupes jihadistes ou du moins, de mener leurs activités en parallèle, ont pu se repositionner comme des alliés et partenaires indispensables à la lutte internationale contre le terrorisme<sup>58</sup>.

## Après l'opération Serval

Au lendemain de l'opération Serval, les groupes armés non jihadistes ont commencé à se positionner en fonction de divisions officiellement « progouvernementales » et « antigouvernementales ». Le mois de février 2013 a été le théâtre d'un moment charnière quand l'aviation française a bombardé un convoi armé qui s'appêtait à s'emparer de la plaque tournante de contrebande stratégique de In-Khalil située à la frontière avec l'Algérie.

Selon le compte-rendu officiel, la France a effectué la frappe pour protéger des membres du MNLA, qui combattaient aux côtés des troupes françaises dans cette zone, des jihadistes. Mais, selon la version officielle la plus répandue parmi les intéressés<sup>59</sup>, le convoi qui se dirigeait vers In-Khalil était au service de trafiquants arabes qui cherchaient à récupérer des marchandises d'une valeur de plusieurs millions d'euros, dont des chargements de stupéfiants, qui leur avaient été volées par leurs rivaux touareg, les Idnan<sup>60</sup>.

## Entre 2013 et 2015, des groupes armés rivaux se sont régulièrement affrontés concernant des plaques tournantes clés du trafic

L'opération Serval à In-Khalil a eu des répercussions durables puisque plusieurs communautés du nord du Mali et les groupes armés associés ont formé des alliances suite à celle-ci. Les factions rivales ont fini par s'unir pour former deux groupes principaux, tous deux signataires de l'accord de paix de 2015. Un groupe, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), se compose du MNLA, du Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), des factions du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA-CMA) et de la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance (CMFPR II).

L'autre groupe est la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, appelée la « Plateforme », une alliance de groupes armés officiellement « progouvernementaux » comme le Groupe autodéfense Touareg Imghad et alliés (GATIA), les factions du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA-Plateforme) et la faction d'origine de la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance (CMFPR I).

Bien que la CMA soit en grande partie composée d'anciens rebelles séparatistes (ainsi que d'acteurs

anciennement associés à Ansar Dine) et que la Plateforme se compose de groupes armés « progouvernementaux », ces étiquettes sont réductrices et ne permettent pas vraiment de comprendre les actions et les motivations des acteurs armés du nord du Mali. Les alliances entre les groupes armés et au sein d'entre eux reflètent souvent leur position par rapport à leurs rivaux et sont le fruit de choix tactiques effectués à très petite échelle, plutôt que le reflet d'une idéologie, d'une stratégie d'envergure ou d'une vision commune de l'avenir du Mali<sup>61</sup>.

Même si la concurrence pour les plaques tournantes et les routes du trafic de drogue n'était pas la seule considération, les conflits liés au trafic ont bien joué un rôle dans l'éclatement du MAA en factions rivales, tout en rendant complexe l'application de l'accord d'Alger de 2015<sup>62</sup>. Entre 2013 et 2015, des groupes armés rivaux se sont régulièrement affrontés pour le contrôle des principales plaques tournantes du trafic de drogue, telles que Lerneb, Ber et Tabankort, bien que les initiatives de médiation locales Anéfis I (2015) et Anéfis II (2017) aient cherché à diminuer ces conflits.

Des personnalités influentes en matière de trafic illicite ont pris part à ces processus qui, entre autres, visaient à réduire la concurrence armée, les vols et le banditisme dans le nord du Mali pour éviter une aggravation de la situation susceptible de provoquer un conflit direct entre les signataires de l'accord d'Alger<sup>63</sup>.

## Un équilibre criminel nouveau

### Des routes et itinéraires durables

Sur le continent africain, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Sénégal et la Mauritanie sont les points d'entrée les plus courants des cargaisons de cocaïne qui sont ensuite acheminées jusqu'au Mali, tandis que la résine de cannabis cultivée au Maroc est transportée jusqu'au Mali par voie terrestre via la Mauritanie à destination du Niger et de l'Algérie<sup>64</sup>.

Le Mali compte sur son territoire de nombreuses plaques tournantes du trafic. On peut notamment citer, entre autres, les villes de Lerneb, Boujbeha, Léré, Niore-du-Sahel, Nara, Tombouctou, Ber, Bourem, Almoustrat, Tarkint, Gao, Ménaka, Labbézanga, Andéramboukane, Anéfis, In Khalil, Taoudéni, Tessalit, Talhandak, Tin Zaouatine, Kidal, Tabankort et Boghassa<sup>65</sup>.

Les flux de cocaïne et de résine de cannabis qui traversent le Mali se déplacent généralement d'ouest en est. Cependant, il n'existe pas de circuits déterminés

et les itinéraires ne cessent de changer en fonction des groupes impliqués et des enjeux sécuritaires à l'arrivée de chaque chargement<sup>66</sup>.

Les trafics de cocaïne et de résine de cannabis transitent tous deux par le nord du Mali pour rejoindre le sud de l'Algérie et le Niger (en traversant parfois le Burkina Faso). Une fois en Algérie, les stupéfiants peuvent poursuivre leur route vers le nord en direction de la côte méditerranéenne, ou passer clandestinement en Libye afin de rejoindre l'Europe par voie maritime.

Le sud de l'Algérie sert également de zone de transit pour un trafic à destination du Niger, où les stupéfiants peuvent ensuite prendre le chemin de la Lybie, ou continuer jusqu'au Tchad, voire au Soudan, pour finalement atteindre l'Égypte. Dans la très grande majorité des cas, la cocaïne et la résine de cannabis ont pour destination un État côtier d'Afrique du Nord, depuis lequel elles rejoignent ensuite des marchés de consommation plus étendus, que ce soit en Europe ou, dans une moindre mesure, au Moyen-Orient<sup>67</sup>.

L'attention des analystes du crime organisé se porte de plus en plus sur la frontière entre le Mali et le Burkina Faso, ce qui s'explique en partie par le fait que l'État burkinabé, au cours des deux dernières années, a dû renoncer à de larges portions de territoire, désormais contrôlées par des groupes jihadistes. De part et d'autre de la frontière qui sépare le Mali du Burkina Faso, des affrontements entre jihadistes et forces de sécurité nationales ont donné naissance à des zones et à des couloirs d'instabilité qui pourraient, en théorie, offrir aux acteurs de la criminalité une occasion de profiter de la faiblesse ou de l'absence de structures étatiques.

Plusieurs informateurs clés ont laissé entendre que la cocaïne pourrait rejoindre le Mali en transitant par le Burkina Faso, où certains acteurs se sont associés au trafic de cigarettes, une activité pour laquelle le Burkina Faso a longtemps fait office de plaque tournante régionale. Selon leurs dires, ces cargaisons entreraient au Mali par voie terrestre en transitant par le Sahel et la région Nord, au Burkina Faso, pour ensuite alimenter les réseaux de trafiquants du nord du Mali.

Global Initiative n'a pas pu corroborer cette information et plusieurs sources ont remis en cause le bien-fondé de telles affirmations en suggérant que d'autres flux illicites, comme le trafic de cigarettes et, peut-être, de chanvre se mêleraient au trafic de cocaïne<sup>68</sup>. Certaines économies illicites se développent déjà dans ces régions, en particulier le secteur de l'exploitation aurifère illégale, qui profite directement aux groupes jihadistes affiliés à Al-Qaeda et à l'État islamique<sup>69</sup>.

## Des réseaux restructurés, des économies politiques transformées

Parmi les lieux communs les plus répandus concernant le trafic de drogue au Sahel, on trouve l'idée selon laquelle les trafiquants chercheraient à exploiter les zones de non-droit et les régions désertées par l'État pour y mener leurs activités. En réalité, bien que l'État malien soit très peu présent dans le nord du Mali, les économies illicites sont soumises à une régulation relativement forte, puisqu'elles s'organisent en réseaux de mécènes, en systèmes de protection rémunérée et en accords informels. Bien qu'aucun groupe ne détienne à lui seul le monopole de la force, cette organisation offre une certaine prévisibilité dans la façon dont les différents acteurs conduisent leurs activités illicites et informelles.

## Le trafic de drogue tire parti d'un ensemble de réseaux illicites enchevêtrés au niveau sous-régional

Là encore, l'exemple d'Ahmedou Ag Asriw, qui occupe une position clé au sein du GATIA, est particulièrement instructif. En 2018 et 2019, plusieurs affrontements violents ont opposé des réseaux criminels rivaux au sujet de chargements de résine de cannabis, à la suite de quoi Ag Asriw et ses partenaires au sein du MAA-Plateforme ont œuvré à un rapprochement avec les réseaux liés à la CMA<sup>70</sup>.

Ces gestes d'ouverture ont permis d'accroître considérablement la coordination entre groupes armés rivaux, ces derniers étant soucieux de garantir la sécurité du transport pour les chargements de drogue censés traverser les régions de Gao et de Kidal. Parmi les acteurs de ce rapprochement, on peut notamment citer Mohamed Ag Akly, commandant du MNLA, ainsi que Mahamadou Ag Attayoub, qui agit au nom de Khalid Ag Mohamed, fils de Mohamed Ag Intallah, le chef du HCUA<sup>71</sup>.

Les dirigeants de la Plateforme et de la CMA assurent que le trafic de drogue ne constitue pas un facteur clé dans le conflit qui agite le nord du Mali et qu'il se réduit à un cercle d'acteurs relativement restreint, dont les allégeances et les affiliations débordent du cadre exclusif de l'une ou l'autre des deux coalitions<sup>72</sup>. L'opinion des experts internationaux présents au Mali tend à confirmer

ces affirmations. « Lorsqu'on parle de trafiquants, on parle d'individus et non de groupes », explique un expert spécialisé dans l'analyse des tendances en matière de sécurité et de crime organisé dans le pays<sup>73</sup>.

Le trafic de drogue tire parti d'un ensemble de réseaux illicites enchevêtrés au niveau sous-régional, et non de l'existence de groupes armés ou d'organisations criminelles bien définies. Cela explique en partie le fait que le trafic emprunte une telle variété d'itinéraires, que ce soit à travers l'Afrique et l'Europe pour la cocaïne sud-américaine, ou à l'échelle régionale pour la résine de cannabis marocaine<sup>74</sup>.

Les hauts responsables du gouvernement malien luttent eux aussi contre des explications qui tendraient à faire du trafic de drogue un facteur clé du conflit qui agite le nord du Mali. « Il n'y avait pas de drogue à l'époque des révoltes des années 1960 et 1990. Il est donc tout simplement impossible d'affirmer qu'il s'agit d'un problème lié au trafic de drogue », explique un ministre dont le mandat comporte notamment la mise en œuvre du processus de paix d'Alger<sup>75</sup>.

Le même ministre rappelle que le Mali ne produit pas de stupéfiants, pas plus qu'il ne constitue un marché de consommation significatif et que les exigences à l'égard du pays devraient être proportionnées à ce constat ; un sentiment que plusieurs autres hauts responsables du gouvernement relaient eux aussi en entretien<sup>76</sup>.

Toujours selon ce ministre, l'aspect le plus délétère du trafic de stupéfiants ne serait pas la violence qu'entraîne la compétition entre groupes armés autour de la question des itinéraires, mais plutôt la façon dont les économies criminelles régionales infiltrent des économies informelles plus inoffensives<sup>77</sup>.

D'autres sources notent qu'en intégrant des groupes armés signataires des accords de paix de 2015, certains trafiquants, jusque-là considérés comme de simples fauteurs de troubles, ont acquis une légitimité excessive au sein du processus de paix<sup>78</sup>.

Comme c'était le cas avant le coup d'État de 2012, le trafic de drogue se sert d'entreprises légitimes, notamment des sociétés de transport au Mali et leurs filiales régionales, pour blanchir les bénéfices engrangés, avant de les investir dans des activités économiques légales telles que l'achat de terres et de biens immobiliers, des projets dans le domaine de la construction, de l'élevage et de l'agroalimentaire, ou encore dans les actifs et les entreprises, partout en Afrique de l'Ouest et au Maghreb<sup>79</sup>.

Ces investissements profitent également aux réseaux de mécènes vers lesquels se tournent les trafiquants de drogue pour s'assurer que les rouages de la corruption sont bien huilés et que la protection politique dont ils dépendent leur est acquise<sup>80</sup>.

Bien que le blanchiment de certains de ces bénéficiaires passe par Bamako (notamment par l'intermédiaire d'achats de biens immobiliers et d'investissements commerciaux), la plus grande partie de l'argent « reste dans le nord »<sup>81</sup>. Selon un constat largement partagé, par exemple, certaines entreprises de la ville de Gao dont la propriété et la gestion échappent, sur le papier, au contrôle de la communauté arabe des Lemhar servent en réalité de paravent à des activités lucratives illicites<sup>82</sup>.

« Le trafic est une activité beaucoup plus banale qu'on ne le pense », déclare une source des Nations unies spécialisée dans les questions de sécurité au Mali, avant d'expliquer que certains hommes d'affaires disposent de réseaux et de connexions couvrant l'ensemble des pays de la région. « L'argent est réinjecté dans les communautés et pas nécessairement dans les groupes armés », ajoute l'expert en soulignant le fait que ce sont des individus puissants, et non des groupes, qui constituent le cœur de ces réseaux<sup>83</sup>.

## Le trafic est une activité beaucoup plus banale qu'on ne le pense

À cause de la nature même de certains groupes armés au nord du Mali et de la façon dont ces groupes portent les intérêts de certaines communautés, il n'est pas toujours possible de distinguer les investissements légaux d'un « soutien » à des groupes armés.

Plusieurs sources confirment, par exemple, que les bénéficiaires du trafic de drogue sont investis dans le secteur en forte croissance de l'exploitation aurifère artisanale à Kidal<sup>84</sup>. Ces investissements relèvent d'une volonté de blanchir de l'argent illicite, mais aussi d'optimiser des rendements qui pourront ensuite contribuer à un pouvoir ou à une influence accrue.

Des individus affiliés à la CMA exercent un contrôle direct sur une partie de ces sites d'exploitation aurifère, ce qui signifie que, dans les cas concernés, les bénéficiaires du trafic de drogue sont investis dans une activité économique qui assure des revenus directs à la CMA<sup>85</sup>. En outre, certains des acteurs qui investissent dans l'économie de

l'or sont des trafiquants affiliés à des structures rivales de la CMA, telles que le GATIA ou le MAA-Plateforme. Les bénéficiaires du trafic de drogue sont donc répartis entre différentes communautés et même, de façon indirecte, entre rivaux<sup>86</sup>.

Le profit qu'engendre le trafic de stupéfiants pour les groupes jihadistes ne semble pas aller plus loin que de simples apports financiers liés à l'achat d'une protection ou d'un droit de passage à travers un territoire donné. D'après les sources auxquelles Global Initiative a eu accès, les tarifs s'élèveraient à plusieurs milliers de dollars des États-Unis par convoi. Cependant, ces estimations varient et la fréquence à laquelle les trafiquants doivent payer pour ce genre de protection donne lieu à des informations contradictoires<sup>87</sup>. Ainsi, l'ampleur de cette économie de la protection est difficile à mesurer de manière certaine, de même que les profits directs qui en résultent pour les jihadistes.

Pour un chargement donné, ces profits peuvent atteindre des sommes relativement élevées, mais ils ne sauraient en aucun cas constituer une source de revenus majeure pour les groupes jihadistes, qui comptent plutôt sur d'autres types d'activités telles que les enlèvements contre rançon, la perception de loyers, les largesses de leurs mécènes ou encore le banditisme. La grande majorité des armes et du matériel qu'ils ont réunis, par exemple, provient du pillage de stocks maliens suite à des attaques directes menées contre l'armée<sup>88</sup>.

Cela étant dit, parmi les individus impliqués dans le trafic de drogue, on retrouve d'anciens membres ou d'anciens alliés de groupes jihadistes actifs à l'époque de la prise de contrôle du nord du Mali par une coalition jihadiste, en 2012. Au cours des deux dernières années, on a pu constater une forme de détente entre certains groupes engagés dans le processus de paix et les éléments jihadistes opérant dans le nord du Mali, ce qui accentue encore le caractère très instable des alliances régionales entre groupes armés et à l'intérieur de chacun de ces groupes.

Les groupes jihadistes ont procédé à des assassinats ciblés, plus particulièrement au cours des cinq dernières années, qui visaient des individus ou des communautés entières en raison de leur collaboration avec l'armée française et la communauté internationale dans des opérations de lutte contre le terrorisme. Par le passé, certains groupes et individus ont ouvertement cherché à mettre en place des partenariats avec l'armée française<sup>89</sup> ou envisagé de former des alliances en vue de lutter contre les groupes jihadistes<sup>90</sup>, mais aujourd'hui, parmi les acteurs du processus de paix, nombreux sont ceux qui



fuient délibérément toute forme de confrontation avec les groupes jihadistes<sup>91</sup>.

« La guerre contre le terrorisme est une "guerre occidentale", ce n'est pas ma guerre », expliquait, au mois d'octobre, l'un des dirigeants de la coalition de la Plateforme à Global Initiative<sup>92</sup>. Une personnalité militaire de premier plan, commandant au sein de la CMA, exprime un point de vue analogue en comparant la situation au nord du Mali à une guerre par procuration qui opposerait des groupes jihadistes financés par l'étranger et des puissances occidentales intéressées par les « ressources de l'Afrique<sup>93</sup> ». Chez certains dirigeants influents au sein des groupes armés, on observe une aspiration largement répandue à la « neutralité stratégique », considérée comme la meilleure marche à suivre, du moins à court terme<sup>94</sup>.

Ainsi, bien qu'on ne puisse pas parler d'une implication directe des groupes jihadistes dans le trafic de drogue et que l'existence d'un axe « narco-jihadiste » reste à prouver, il existe en tout cas un équilibre qui profite à ces deux types d'acteurs présents dans le nord du Mali. Pour mener à bien leurs activités, les trafiquants de stupéfiants peuvent donc compter sur ce qui ressemble à un pacte de non-agression entre, d'une part, les acteurs clés de la CMA et de la Plateforme et, d'autre part, les groupes jihadistes. On a également pu observer des exemples de collaboration, que ce soit pour la surveillance des déplacements des forces internationales, l'échange de renseignements humains ou, dans certains cas, le partage du butin après des raids ou des attaques menés contre les bases militaires maliennes<sup>95</sup>.

## Des options limitées

Les liens indissociables entre le trafic de stupéfiants et les structures officielles et informelles décrites plus haut, qu'elles soient politiques, économiques ou de sécurité, limite considérablement les options qui s'offrent à la communauté internationale et au gouvernement malien pour s'attaquer au problème du trafic.

Étant donné son caractère très lucratif, il est peu probable que les acteurs du trafic de drogue abandonnent cette activité, à moins que le gouvernement ou la communauté internationale ne parviennent à les en persuader ou à les y contraindre. Le problème est que l'effort pour apporter une réponse au problème du trafic de drogue au Mali impliquerait de cibler des individus dotés d'une très forte influence au sein de groupes qui participent au processus de paix et qui ont des relations haut placées à Bamako.

Les trafiquants de drogue sont des membres éminents de leurs communautés respectives qui, en plus de blanchir leur argent à travers des investissements dans l'économie formelle, s'inscrivent dans une démarche concertée pour s'attirer les faveurs de ces communautés à travers des œuvres de charité, la construction de mosquées ou le parrainage d'événements culturels et musicaux. Leur position leur permet de faire apparaître les mesures prises à leur encontre par le gouvernement malien ou la communauté internationale comme des attaques dirigées contre la communauté dans son ensemble. De plus, ils peuvent agiter la menace d'une remise en cause des accords de paix, dont la mise en œuvre est en cours<sup>96</sup>.

## Le trafic de drogue se sert d'entreprises légitimes pour blanchir les bénéfices engrangés

Le travail du Groupe d'experts des Nations unies et les sanctions qui en ont résulté pour certains individus ont constitué une étape importante dans l'identification des personnes impliquées dans le trafic de drogue. Ces efforts sont essentiels, non seulement pour nommer et dénoncer les acteurs du trafic, mais aussi pour empêcher toute forme d'ignorance ou de déni au sein de la population.

Dans le même temps, on continue de se demander qui pourrait apporter une éventuelle solution dans la lutte contre le trafic de drogue au Mali. La présence du gouvernement sur le territoire et les moyens dont il dispose sont insuffisants pour espérer maîtriser réellement le problème en ayant recours aux forces de l'ordre. Quant à l'approche militaire, elle comporte de nombreux risques, compte tenu des relations de défiance qu'entretient le gouvernement avec de nombreuses communautés présentes dans le nord du Mali.

En se concentrant sur les économies illicites, le gouvernement risque de compromettre les ressources dont dépendent des communautés entières et ainsi de s'aliéner celles qui étaient déjà les plus sceptiques à son encontre. Étant donné la longue tradition de violations des droits humains que l'armée malienne a fait subir à certaines communautés dans le nord du Mali, toute intervention non désirée qui pourrait être perçue comme une source de déstabilisation doit être évitée à tout prix.

Une autre option consisterait à renforcer et clarifier le rôle et le mandat de la MINUSMA, de Barkhane, de la

Force conjointe du G5 Sahel et de Takuba, relativement à la question du trafic de drogue. Cependant, cela risquerait encore de donner l'impression que des groupes et individus impliqués dans le processus de paix sont la cible d'acteurs étrangers. De plus, les relations qu'entretiennent ces forces avec les populations locales, déjà tendues dans le cas de la MINUSMA et de Barkhane, pourraient rapidement se détériorer si les communautés trouvaient en elles une forme d'ingérence dans leurs affaires internes, davantage qu'une garantie de sécurité.

Étant donné que le Mali est un pays de transit et qu'on n'y produit pas les drogues en question, pas plus qu'on ne les consomme en quantités importantes, il va de soi que les efforts de lutte contre le trafic de drogue devraient se concentrer sur d'autres maillons de la chaîne d'approvisionnement. On peut difficilement rendre le Mali responsable du fait que la production mondiale de stupéfiants ait atteint des records historiques ou que les efforts mondiaux pour empêcher les flux de stupéfiants aient contraint les trafiquants à emprunter des itinéraires plus détournés et à traverser des zones telles que le Mali.

## En se concentrant sur les économies illicites, le gouvernement risque de compromettre les ressources dont dépendent des communautés entières

Dans le cas de la cocaïne, on pourrait réduire le rôle de pays de transit attribué au Mali en mettant davantage l'accent sur la prévention et sur les premiers points d'entrée sur le continent africain. La résine de cannabis représente une autre forme de défi, puisqu'on la cultive dans la région. Cependant, les acteurs présents au Mali, en particulier les participants au processus de paix, pourraient travailler à une démilitarisation du trafic de drogue, afin d'éviter que des affrontements n'interfèrent avec les efforts de consolidation de la paix.

Le caractère transnational de ces flux met en évidence la nécessité d'un meilleur partage du renseignement et d'une coordination entre gouvernements régionaux. Toutefois, la plupart des questions délicates relatives à la complicité de l'État s'appliquent également aux voisins du Mali. Les hauts responsables du gouvernement malien, par exemple, soulignent souvent le fait que les acteurs les plus importants des réseaux qui acheminent la drogue à travers le pays habitent ou passent une grande partie de leur temps en Mauritanie, au Sénégal, au Burkina Faso, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Maroc et en Algérie.

Ainsi, au-delà des capacités limitées dont dispose chaque État pour lutter de manière significative contre le trafic de drogue, on observe également un manque de volonté politique au sein des différents gouvernements, qui refusent d'ouvrir une vraie discussion sur la façon dont de multiples individus, dotés de relations à l'intérieur de la sphère politique, s'impliquent directement dans le trafic ou s'en rendent complices. Le plus utile, pour commencer, serait de mettre en place des initiatives subtiles et nuancées à l'échelle diplomatique, plutôt que de se concentrer sur le maintien de l'ordre dans une approche étroite et rigide.

Des acteurs internationaux tels que la MINUSMA, l'Union européenne et l'armée française ont ainsi préféré se concentrer sur la lutte contre les groupes jihadistes, le renforcement des capacités de l'État malien et la mise en œuvre du processus de paix.

La plupart des analystes s'accordent à dire que ces priorités sont plus importantes que la maîtrise du trafic de drogue, en partie à cause de tous les écueils éventuels mentionnés plus haut. Cela ne signifie pas pour autant que le gouvernement malien ou la communauté internationale peuvent se permettre de fermer les yeux sur les effets délétères du trafic de drogue. Après tout, l'une des leçons des événements de 2012 est que, dans une large mesure, l'économie politique du trafic de stupéfiants peut empêcher à la fois l'État et les institutions non étatiques de se développer et de répondre aux besoins des Maliens.

Étant donné le manque d'options viables qui s'offrent au gouvernement malien et à la communauté internationale, la meilleure politique, à court et moyen terme, consiste à faire preuve d'une patience stratégique pour se concentrer à nouveau sur le renforcement des capacités des forces de l'ordre et des structures juridiques. Bon nombre de ces efforts de renforcement des capacités sont déjà engagés à travers le travail de la MINUSMA, de la mission de formation de l'Union européenne (EUTM) et de la mission de renforcement des capacités de l'Union européenne (EUCAP), mais il s'agit encore d'efforts inscrits dans le long terme et peu susceptibles de produire des résultats à court terme dans les proportions qui seraient nécessaires à la constitution d'un dossier et à des poursuites judiciaires contre les trafiquants de drogue les plus puissants. En outre, le coup d'État du mois d'août 2020 a perturbé, voire interrompu bon nombre de ces efforts de formation.

Par conséquent, les parties prenantes concernées devraient se concentrer sur le soutien aux institutions formelles et informelles existantes, afin de garantir

la sécurité et d'aider à la mise en œuvre des accords de paix, tout en approfondissant leur travail de compréhension et de surveillance des activités liées au trafic de drogue dans le nord du Mali.

Alors que Bamako entre dans une nouvelle phase d'incertitude et de transition sur le plan politique, les perspectives de gouvernance sont plus confuses que jamais. Les trafiquants de drogue sont libres d'agir en toute impunité grâce aux relations qu'ils entretiennent dans la sphère politique : on a presque toujours relâché dans des circonstances douteuses les rares individus arrêtés pour trafic de drogue.

Toutefois, après le coup d'État, le CNSP a procédé à l'arrestation de plusieurs hauts responsables, parmi lesquels le général Moussa Diawara. Selon un rapport récent du Conseil de sécurité des Nations unies, Diawara, qui était à la tête des services de renseignement maliens, avait fourni une protection et promis l'impunité à des trafiquants issus de la communauté arabe des Lemhar, en échange de sommes d'argent versées chaque mois par Mohamed Ould Mataly<sup>97</sup>.

En plus de son rôle de représentant à l'assemblée nationale du Mali, récemment dissoute, Ould Mataly figure sur la liste des personnes visées par des sanctions des Nations unies pour des activités jugées préjudiciables au processus de paix. De plus, des liens de longue date unissent Ould Mataly au trafic de drogue par l'intermédiaire de son gendre, Mohamed « Rougi » Ben Ahmed Mahri, impliqué dans plusieurs incidents mentionnés plus haut, relatifs à d'importantes cargaisons de cocaïne et de résine de cannabis.

À ce stade, on ignore si la junte a arrêté Diawara en raison de ses liens présumés avec des trafiquants de drogue ou simplement parce qu'il faisait partie du cercle rapproché de Keita, mais Diawara constitue au moins un exemple concret des liens qui unissent les trafiquants de drogue à des individus très haut placés au sein du gouvernement malien. Quoi qu'il en soit, si l'on se fie à l'histoire récente, les réseaux de trafic de drogue dans le nord du Mali devraient rapidement s'adapter aux changements que Bamako mettra en œuvre dans les prochaines semaines et les prochains mois, que ce soit par le renforcement des réseaux de mécènes existants ou par le développement de nouveaux réseaux, partout où cela s'avèrera nécessaire.

Le nord du Mali pourrait être une région où les structures politiques, économiques et de sécurité informelles conscientes des besoins des communautés coexistent avec un État administratif qui préserve et renforce les

moyens de subsistance, au lieu de les brider. Il faut d'urgence passer outre le choix erroné entre d'une part fermer les yeux sur le trafic de drogue par peur de déséquilibrer le pouvoir et d'autre part, conserver les approches militarisées qui feront probablement plus de mal que de bien.

Les descriptions simplistes qui présentent le trafic de drogue comme une activité criminelle discrète menée en marge de l'économie politique du Mali sont dans une certaine mesure justifiables lorsqu'elles visent à rectifier des récits alarmants sur le « narco-jihadisme ». Toutefois, les analystes et les décideurs politiques devraient veiller à ne pas tolérer le statu quo ni à encourager l'impunité par le biais d'explications essentialistes.

En fin de compte, ce sont les citoyens maliens qui ont le plus à perdre d'un statu quo grâce auquel les réseaux criminels, notamment les réseaux de trafic de drogue, influencent grandement les décisions des gouvernants maliens. Une lutte efficace contre le trafic de drogue au Mali nécessiterait des réformes structurelles d'envergure en matière de politique, d'économie et de sécurité. Cependant, actuellement, rien ne semble indiquer que les principales parties prenantes, que ce soit à Bamako, dans le nord du Mali ou dans les capitales étrangères, s'intéressent à un changement radical.

## Annexe

### Personnes principales associées au trafic de drogue dans le nord du Mali

**Mohamed Ben Ahmed Mahri**, aussi appelé Mohamed Ould Ahmed Deya ou Mohamed Ould Mahri Ahmed Daya, dit « Mohamed Rougi » ou simplement « Rougi » (peut aussi être épilé Rouggie, Rougy ou Rouji) : homme d'affaires de Gao issu de la communauté arabe des Lemhar, il a par le passé collaboré avec le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et figure actuellement sur la liste des personnes visées par les sanctions de l'Organisation des Nations unies. Il est depuis longtemps impliqué dans le trafic de drogue dans le nord du Mali. En février 2013, un mandat d'arrêt à son encontre a été émis par le gouvernement malien, avant d'être levé au mois d'octobre de la même année. Des personnes et des entreprises liées à « Rougi » ont été directement impliquées dans au moins une grande saisie de cocaïne en Guinée-Bissau (2019), ainsi que dans la saisie de chargements de résine de cannabis au Niger (2018) et au Maroc (2019). Il est le gendre de Mohamed Ould Mataly<sup>98</sup>.

**Ahmoudou Ag Asriw**, aussi appelé Amadou Ag Asriw ou Ahmedou Ag Isrew : haut commandant du Groupe d'autodéfense des Touareg Imghad et leurs alliés (GATIA), Ag Asriw a été accusé de faciliter la circulation de convois de drogue dans le nord du Mali. En avril 2018, il a été impliqué dans le convoyage d'un chargement de quatre tonnes de résine de cannabis qui a été attaqué par des éléments proches du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA). En 2019, il a été nommé chef d'état-major de la nouvelle branche du GATIA qui a essayé de se rapprocher de son alliance rivale, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA). Cette tentative semble avoir accru la coordination parmi les réseaux criminels liés au Mouvement arabe de l'Azawad-Plateforme (MAA-Plateforme) et à la CMA en vue d'assurer une circulation sécurisée des convois de drogue dans leurs territoires respectifs<sup>99</sup>. Ag Asriw a été inscrit sur la liste des personnes visées par les sanctions des Nations unies en décembre 2018.

**Mohamed Ould Mataly** : homme d'affaires issu de la communauté arabe des Lemhar et membre influent du MAA-Plateforme, Ould Mataly est l'ancien maire de Bourem. Il est l'actuel député de Bourem au sein du Parlement, où il représente le Rassemblement pour le Mali (RPM). Il est depuis longtemps associé au trafic illicite dans la région et figure sur la liste des personnes visées par les sanctions des Nations unies. Il est le beau-père de Mohamed Ben Ahmed Mahri. Beaucoup pensent que sa mission principale au sein du réseau de trafic de drogue est de fournir une protection politique aux trafiquants, ainsi que des renseignements concernant les activités du gouvernement<sup>100</sup>. Mataly a démenti ces allégations lors d'entretiens avec Global Initiative.

**Hanoun Ould Ali Mahara**, aussi appelé Hanoune Ould Ali : trafiquant de stupéfiants arabe notoire et dirigeant politique du MAA-Plateforme, Ould Ali Mahara est un proche collaborateur de Ould Mataly ainsi que de feu Mahri Sidi Amar Ben Daha. Il est soupçonné d'avoir agi pour le compte de Ben Ahmed Mahri et d'être impliqué dans le trafic d'un chargement de dix tonnes de résine de cannabis saisi en juin 2018 au Niger<sup>101</sup>. Il est également proche de membres importants de plusieurs groupes jihadistes de la région et servirait d'interlocuteur entre, d'une part, le MAA-Plateforme et, d'autre part, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM) et l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS)<sup>102</sup>.

**Sidi Ahmed Mohamed** : citoyen malien supposé, il a été arrêté en Guinée-Bissau pour son implication dans le trafic de 789 kg de cocaïne de la Guinée-Bissau au Mali, en passant par le Sénégal. Il circulait au Niger avec un

passport nigérien et portait sur lui une pièce d'identité de l'Assemblée nationale du Niger. Il est un associé de Mohamed Ben Ahmed Mahri<sup>103</sup>.

**Ahmadou Ag Badi** : ressortissant malien, il a été arrêté à Niamey au Niger en juin 2018 pour avoir participé au trafic de dix tonnes de résine de cannabis qui ont été saisies au Niger. Il a été condamné pour avoir enlevé et assassiné un ressortissant danois en 1999 au Mali. Selon des télégrammes divulgués de la diplomatie américaine, il se serait « évadé » de prison en 2004 avant de réapparaître en 2008 parmi les dirigeants d'une milice commandée par El Hadj Ag Gamou qui deviendra par la suite le GATIA<sup>104</sup>. Ces dernières années, il se serait établi à Agadez, au Niger<sup>105</sup>.

**Mahri Sidi Amar Ben Daha**, aussi appelé Yoro Ould Daha, Yoro Ould Daya ou Sidi Amar Ould Daha, dit « Yoro » : membre important de la communauté arabe des Lemhar de Gao, Ben Daha était officier supérieur de la police islamique à l'époque où Gao était sous le contrôle du MUJAO en 2012. Il est ensuite devenu chef d'état-major du MAA-Plateforme<sup>106</sup>. Proche collaborateur d'Ould et Hanoun Ould Ali Mahara<sup>107</sup>, il a été commandant régional du Mécanisme opérationnel de coordination (MOC) et figurait sur la liste des personnes visées par les sanctions des Nations unies depuis 2019. Le 9 février 2020, il a été assassiné par des hommes armés inconnus à Gao.

**Hussein Ould Ghaname**, dit « Guigoz » : trafiquant malien, il est impliqué dans des activités de contrebande de résine de cannabis dans la région de Tombouctou. Ses convois ont été attaqués à plusieurs reprises par des hommes armés qui auraient agi pour le compte de feu Settar Ould Ahmed Hairi. Il disposerait du soutien militaire des forces du MAA-CMA basées à Ber<sup>108</sup>.

**Settar Ould Ahmed Hairi** : homme d'affaires de la communauté arabe des Bérabiches qui opérait dans les environs de Taoudéni et qui, selon le Groupe d'experts des Nations unies, avait sous ses ordres des hommes armés chargés d'attaquer les convois de résine de cannabis de Housane Ould Ghaname. Assassiné en 2018, Ould Ahmed Hairi collaborait avec Hanoun Ould Ali Mahara<sup>109</sup>.

**Baba Ould Cheikh**, aussi appelé Baba Ould Cheick : homme d'affaires arabe, il était maire de Tarkint à l'époque de l'affaire « Air Cocaïne » en 2009. Ould Cheikh, qui est depuis longtemps soupçonné d'entretenir des liens étroits avec le milieu du trafic de drogue et des groupes jihadistes de la région, a contribué aux négociations visant à libérer des diplomates étrangers qui avaient été enlevés par Al-Qaeda au Maghreb islamique

(AQMI)<sup>110</sup>. Il a été arrêté par les troupes françaises en février 2013 avant d'être rapidement libéré, puis à nouveau arrêté par le gouvernement malien en avril 2013 et de nouveau libéré<sup>111</sup>. En janvier 2018, il a été enlevé à son domicile par des hommes armés liés à l'EIGS, mais a été libéré en février de la même année<sup>112</sup>.

**Mahamadou Ag Attayoub** : membre de la communauté targui des Ifoghas qui, selon un rapport de février 2020 du Groupe d'experts des Nations unies, agit pour le compte de Khalid Ag Mohamed, fils de Mohammed Ag Intallah, lui-même chef du Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad (HCUA). Il coordonne le transport des convois de drogue dans les régions de Gao et de Kidal avec Ahmoudou Ag Asriw<sup>113</sup>.

**Deity Ag Sidimou** : député de Tessalit, Deity Ag Sidimou a été emprisonné par les autorités algériennes pour son implication supposée dans le trafic de 500 kg de résine de cannabis entre l'Algérie, le Mali et le Niger, mais aurait été libéré en raison de son statut d'élu étranger<sup>114</sup>. Un mandat d'arrêt à son encontre a été émis par les autorités maliennes en février 2013 pour des faits de trafic de drogue, avant d'être levé en octobre de la même année.

**Chérif Ould Tahar**, aussi appelé Chérif Ould Sidi, Chérif Ould Ataher ou Chérif Ould Taher Mohamed : membre de la communauté arabe des Lemhar de Tilemsi, avec une réputation de trafiquant de drogue notoire, Ould Tahar est soupçonné d'avoir participé à l'affaire « Air Cocaïne »<sup>115</sup>. Un mandat d'arrêt à son encontre a été émis par les autorités maliennes en février 2013 pour des faits de trafic de drogue, avant d'être levé en octobre de la même année. Ould Tahar est souvent qualifié de personnalité clé parmi le groupe local de trafiquants de drogue ayant noué des alliances avec le MUJAO en 2012 afin de protéger leurs intérêts commerciaux. Il a aussi contribué aux négociations concernant la libération d'otages, menées entre le gouvernement algérien et le MUJAO<sup>116</sup>.

**Oumar Ould Mohamed** : ressortissant malien qui, selon le Groupe d'experts des Nations unies, aurait participé à l'organisation du trafic des 789 kg de cocaïne retrouvés dans un camion transportant du poisson, saisi en Guinée-Bissau en mars 2019. Il est un associé de Mohamed Ben Ahmed Mahri<sup>117</sup>.

**Mohamed Ould Awainat**, aussi appelé Mohamed Ould Awaynat ou Mohamed Ould Laweinate : trafiquant de drogues notoire impliqué dans l'affaire « Air Cocaïne », il a été libéré de prison en janvier 2012 à la condition qu'il soutienne les milices arabes progouvernementales dirigées par Ould Meydou. Dans le cadre de ce marché, le gouvernement malien lui a promis de lui accorder le statut de parlementaire et l'immunité légale totale<sup>118</sup>. Il est aujourd'hui un membre influent du MAA-CMA qu'il représente lors de réunions officielles et informelles des acteurs clés du nord du Mali<sup>119</sup>.

**Badi Ould Oumar** : trafiquant de stupéfiants présumé qui, selon un rapport d'août 2020 du Groupe d'experts des Nations unies, aurait dû recevoir un convoi de 2 500 kg de résine de cannabis intercepté par les autorités mauritaniennes. Lié au MAA-Plateforme, Ould Oumar aurait aussi été impliqué dans un violent conflit près de Boujbeha, concernant un convoi d'une tonne de résine de cannabis, transporté dans le nord du Mali en novembre 2019<sup>120</sup>.

**Sid'Ahmed Ben Kazou Moulati**, dit Zaneylou : ressortissant malien, il a été arrêté à Niamey au Niger en juin 2018 pour avoir participé à un trafic de dix tonnes de résine de cannabis qui ont été saisies au Niger. D'après les documents obtenus par le Groupe d'experts des Nations unies, Ben Kazou Moulati est un proche collaborateur de Mohamed Ben Ahmed Mahri et compterait parmi les dirigeants de l'une des sociétés de transports que possède Ben Ahmed Mahri<sup>121</sup>.

**Dina Ould Daya** : trafiquant de stupéfiants présumé, il dirige le MAA-CMA<sup>122</sup>. Homme d'affaires important, il figurait parmi les personnalités clés des milices arabes actives à Tombouctou avant la prise de contrôle par les islamistes en 2012. Un mandat d'arrêt a été émis à son encontre par les autorités maliennes en février 2013 pour des faits de trafic de drogue, avant d'être levé en octobre de la même année. Il demeure une personnalité influente dans les régions de Tombouctou et de Taoudéni.

**Mohamed Ag Akly** : commandant du MNLA qui, selon un rapport de février 2020 du Groupe d'experts des Nations unies, travaille avec Ahmoudou Ag Asriw (GATIA) pour faciliter le transport de convois de drogue dans les régions de Gao et de Kidal<sup>123</sup>.



Figure 2 : Chronologie des principaux événements politiques et militaires

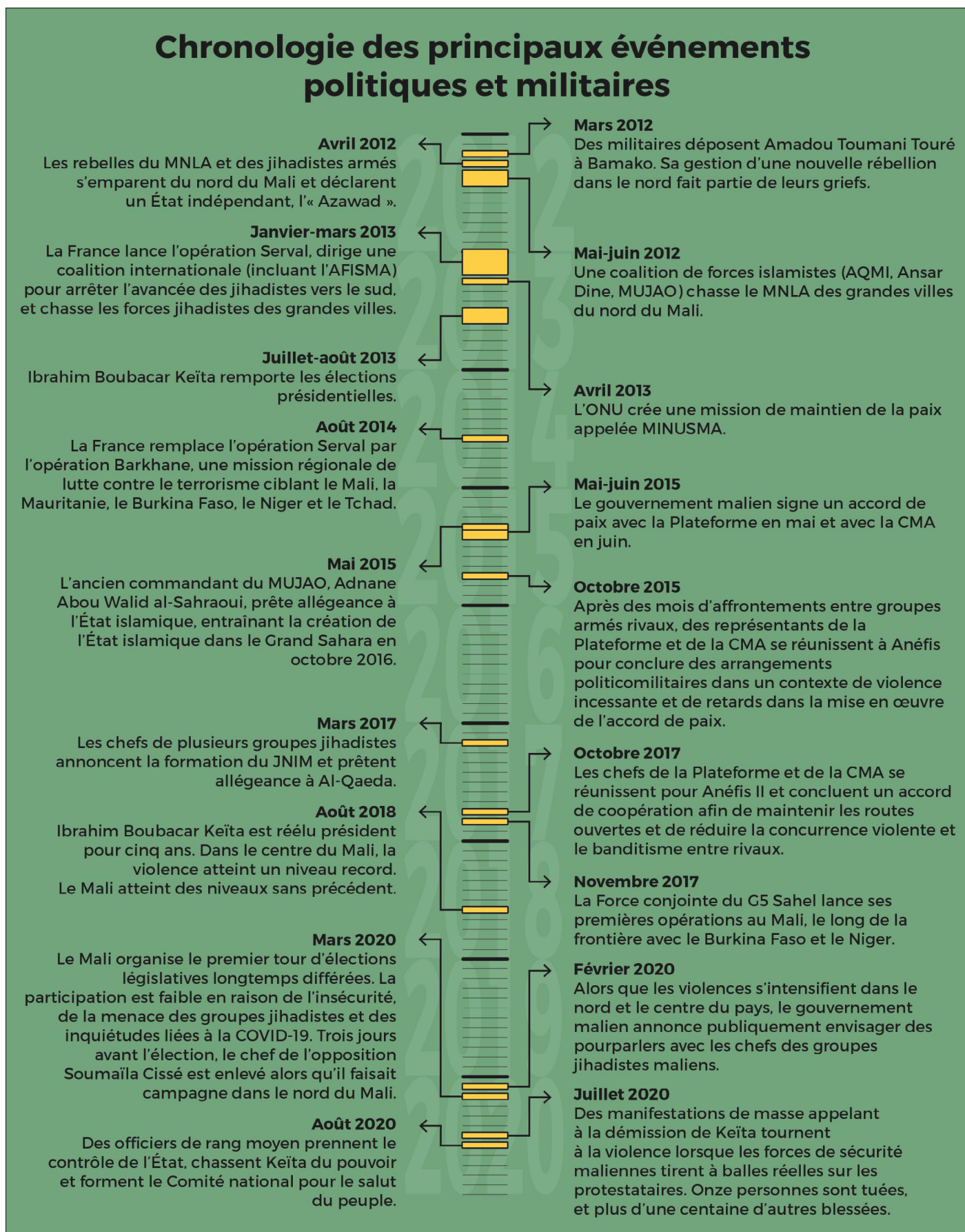
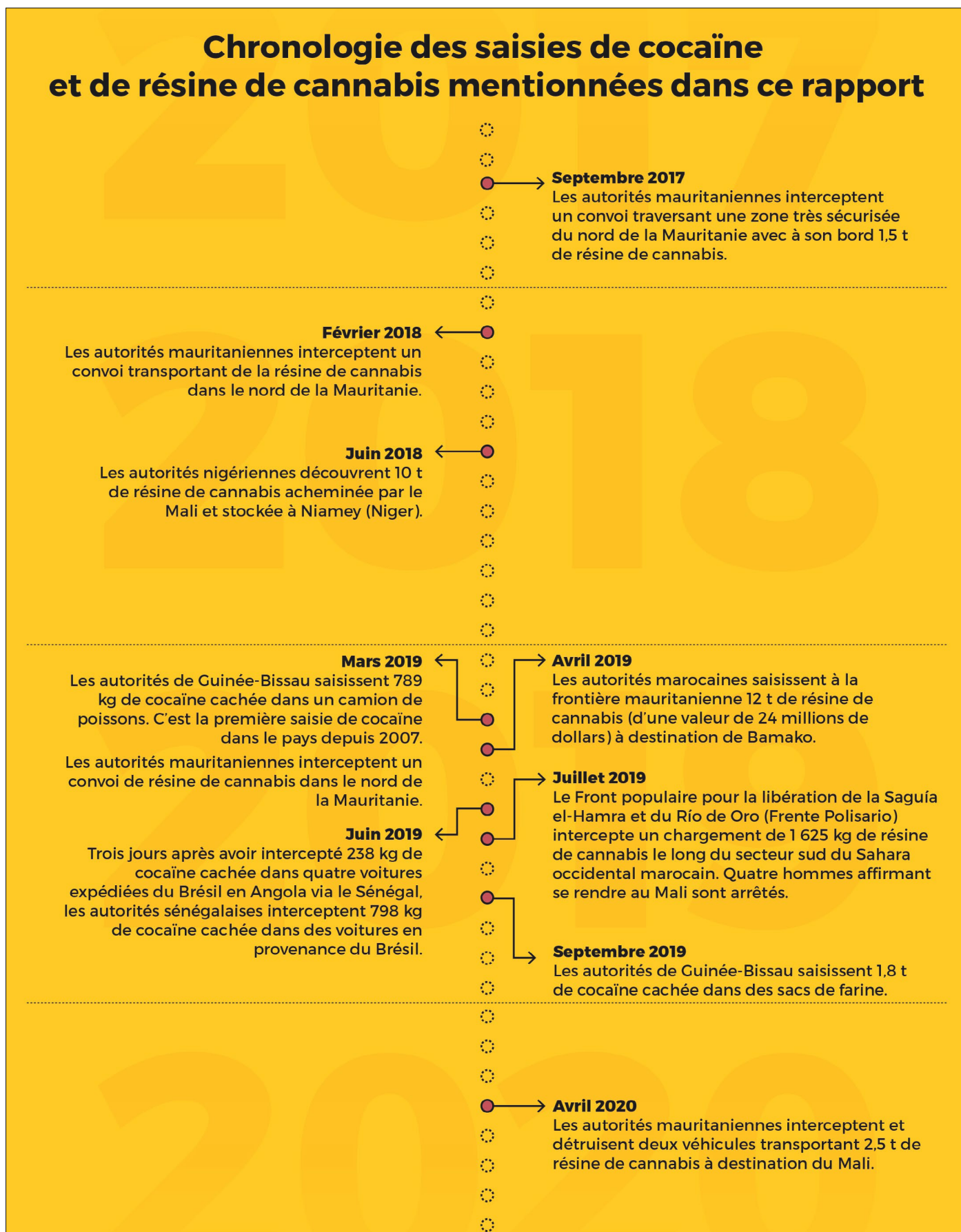


Figure 3 : Chronologie des saisies de cocaïne et de résine de cannabis mentionnées dans ce rapport





## Notes

- 1 Judith Scheele, Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite, *Hérodote* 142(3), 2011, 143-162, [www.cairn.info/revue-herodote-2011-3-page-143.htm#:JudithScheele,SmugglersandSaintsoftheSahara:RegionalConnectivityinthetwentiethCentury,CambridgeUniversityPress,mai2012](http://www.cairn.info/revue-herodote-2011-3-page-143.htm#:JudithScheele,SmugglersandSaintsoftheSahara:RegionalConnectivityinthetwentiethCentury,CambridgeUniversityPress,mai2012).
- 2 Wolfram Lacher, Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region, Dotation Carnegie pour la paix internationale, 13 septembre 2012, <https://carnegieendowment.org/2012/09/13/organized-crime-and-conflict-in-sahel-sahara-region>.
- 3 Peter Tinti, Illicit Trafficking and Instability in Mali: Past, Present and Future, The Global Initiative Against Transnational Organized Crime, janvier 2014, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2014/01/Illicit-Trafficking-and-Instability-in-Mali-Past-present-and-future.pdf>.
- 4 Wolfram Lacher, Challenging the Myth of the Drug-Terror Nexus in the Sahel, WACD Background Paper 4, West African Commission on Drugs, [www.wacommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2013/09/Challenging-the-Myth-of-the-Drug-Terror-Nexus-in-the-Sahel-Wolfram-Lacher.pdf](http://www.wacommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2013/09/Challenging-the-Myth-of-the-Drug-Terror-Nexus-in-the-Sahel-Wolfram-Lacher.pdf).
- 5 Ivan Briscoe, Crime after Jihad: Armed groups, the state and illicit business in post-conflict Mali, The Clingendael Institute, mai 2014, [www.clingendael.org/sites/default/files/pdfs/Crime%20after%20Jihad.pdf](http://www.clingendael.org/sites/default/files/pdfs/Crime%20after%20Jihad.pdf).
- 6 Thurston A. et Lebovich A., *A Handbook on Mali's 2012-2013 Crisis, Working Paper Series*, document de travail 13-001. Institut d'étude de la pensée islamique, 2 septembre 2013, <https://buffett.northwestern.edu/documents/working-papers/ISITA-13-001-Thurston-Lebovich.pdf>.
- 7 International Crisis Group, Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali, 13 décembre 2018, [www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/267-narcotrafic-violence-et-politique-au-nord-du-mali](http://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/267-narcotrafic-violence-et-politique-au-nord-du-mali).
- 8 Tinti, Illicit Trafficking.
- 9 Delcroze J., Effondrement du rêve démocratique au Mali, *Le Monde Diplomatique*, septembre 2012, [www.monde-diplomatique.fr/2012/09/DELCROZE/48141](http://www.monde-diplomatique.fr/2012/09/DELCROZE/48141) ; Isaline Bergamaschi, The Fall of a Donor Darling: The Role of Aid in Mali's Crisis, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 52, n° 3, septembre 2014, p. 347-378.
- 10 Corrine Dufka, How Much More Blood Must Be Spilled? Atrocities Against Civilians in Central Mali, 2019. Human Rights Watch, 10 février 2020, [www.hrw.org/sites/default/files/report\\_pdf/mali0220\\_web.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/mali0220_web.pdf).
- 11 Mali : déclaration du CNSP, Conseil National pour le Salut du Peuple très tôt le 19 août 2020, à l'Office de radio et télévision du Mali.
- 12 *Ibid.*
- 13 Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), *World Drug Report*, 26 juin 2019, <https://wdr.unodc.org/wdr2019/>.
- 14 Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali*, S/2018/581, 9 août 2018, [www.undocs.org/S/2018/581](http://www.undocs.org/S/2018/581).
- 15 Shaw M. et Reitano T., Check your blind spot: Confronting criminal spoilers in the Sahel, Institut d'études de sécurité, 14 mars 2013, <https://issafrica.org/research/policy-brief/check-your-blind-spot-confronting-criminal-spoilers-in-the-sahel>.
- 16 Mallinder L., Still a narco-state? Guinea-Bissau's illegal drug economy, The Global Initiative against Transnational Organized Crime, 27 mars 2018, <https://globalinitiative.net/guinea-bissau-illegal-drug-economy/>.
- 17 La cocaïne saisie à l'aéroport de Bamako appartiendrait à des groupes criminels qui projettent de la vendre sur le marché intérieur et qui n'ont aucun lien avec les réseaux transnationaux acheminant de grandes quantités de drogue de l'Amérique du Sud vers l'Afrique de l'Ouest à destination des marchés de consommation d'Europe et du Moyen-Orient. Voir, par exemple, le Rapport final du Conseil de sécurité des Nations unies (9 août 2018).
- 18 International Crisis Group, Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali, 13 décembre 2018, [www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/267-narcotrafic-violence-et-politique-au-nord-du-mali](http://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/267-narcotrafic-violence-et-politique-au-nord-du-mali).
- 19 Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 9 août 2018.
- 20 Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), *World Drug Report*, 26 juin 2019.
- 21 Entretiens avec Global Initiative, Bamako, octobre 2019.
- 22 *Ibid.*
- 23 Le chef d'un groupe armé signataire de l'accord de paix a, par exemple, déclaré à Global Initiative en 2019 que le groupe envisageait de s'adresser à la représentation européenne pour que celle-ci les accepte comme partenaires potentiels dans le cadre des activités visant à endiguer les flux migratoires dans le nord du Mali.
- 24 Entretiens avec Global Initiative, Bamako, octobre 2019.
- 25 Alexandre Bish, The second coming of the West Africa cocaine trade, The Global Initiative against Transnational Organized Crime, <https://globalinitiative.net/the-second-coming-of-west-africas-cocaine-trade/>.
- 26 En 2007, selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, les trafiquants ont pu prendre la fuite avec « le reste d'une cargaison estimée à environ 2,5 tonnes de cocaïne » en passant par un aéroport militaire, parce que la police n'avait pas assez d'hommes et de véhicules pour les poursuivre, [www.unodc.org/unodc/en/press/releases/2007-04-04\\_2.html](http://www.unodc.org/unodc/en/press/releases/2007-04-04_2.html).
- 27 Alberto Dabo, Guinea-Bissau police say 1.8 tons of cocaine seized in biggest haul ever, Reuters, 3 septembre 2019, [www.reuters.com/article/us-bissau-drugs-idUSKCN1VO1VU](http://www.reuters.com/article/us-bissau-drugs-idUSKCN1VO1VU).
- 28 Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 6 août 2019.
- 29 Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali*, 28 février 2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/158>.
- 30 Dabo, 1.8 tons of cocaine seized.
- 31 Entretiens avec Global Initiative, Bamako, octobre 2019.
- 32 Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 28 février 2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/158>.
- 33 *Afriactuel*, Mauritanie : Arrestation de trafiquants de drogue dans le nord, 25 septembre 2017, <https://afriactuel.com>.

- com/2017/09/25/mauritanie-arrestation-de-trafiquants-de-drogue-nord/.
- 34** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 21 février 2019.
- 35** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 6 août 2019.
- 36** *Ibid.*
- 37** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali et reconduit par la résolution 2484 (2019)*, 7 août 2020, <https://undocs.org/fr/S/2020/785/Rev.1>.
- 38** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 28 février 2020.
- 39** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 20 août 2020.
- 40** *Ibid.*
- 41** International Crisis Group, Narcotrafic, violence et politique au nord du Mali, 13 décembre 2018, [www.crisisgroup.org/africa/sahel/mali/267-narcotrafic-violence-et-politique-au-nord-du-mali](http://www.crisisgroup.org/africa/sahel/mali/267-narcotrafic-violence-et-politique-au-nord-du-mali).
- 42** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 9 août 2018.
- 43** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 28 février 2020.
- 44** *Ibid.*
- 45** *Ibid.*
- 46** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 20 août 2020.
- 47** International Crisis Group, Narcotrafic, violence et politique.
- 48** International Crisis Group, Mali : éviter l'escalade, 18 juillet 2012, [www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/mali/mali-avoiding-escalation](http://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/mali/mali-avoiding-escalation).
- 49** Martin van Vliet, The Challenges of Retaking Northern Mali, *CTC Sentinel* 5(11), novembre 2012, <https://ctc.usma.edu/the-challenges-of-retaking-northern-mali/>.
- 50** Thurston et Lebovich, *A Handbook on Mali's 2012-2013 Crisis*.
- 51** *Ibid.*
- 52** International Crisis Group, Narcotrafic, violence et politique.
- 53** *Jeune Afrique*, Mali : « Tessalit connection » avec Deity Ag Sidimou, 17 octobre 2011, [www.jeuneafrique.com/189772/politique/mali-tessalit-connection-avec-deity-ag-sidimou/](http://www.jeuneafrique.com/189772/politique/mali-tessalit-connection-avec-deity-ag-sidimou/).
- 54** Andrew Lebovich, Mali's Bad Trip: Field notes from the West African Drug Trade, *Foreign Policy*, 15 mars 2013, <https://foreignpolicy.com/2013/03/15/malis-bad-trip/>.
- 55** Alghatek Ag Emasseye, Le Mali cherche une immunité parlementaire au baron de la drogue Ould Awainat, *Toumass Press*, 22 février 2012, [www.toumasspress.com/actualites/dossier/mali-aqmi-drogue/281-mali-immunite-parlementaire-baron-drogue-ould-awainat.html](http://www.toumasspress.com/actualites/dossier/mali-aqmi-drogue/281-mali-immunite-parlementaire-baron-drogue-ould-awainat.html).
- 56** Tuesday Reitano et Mark Shaw, Fixing a Fractured State? Breaking the cycles of crime, conflict and corruption in Mali and Sahel, The Global Initiative against Transnational Organized Crime, avril 2015, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2015/06/2015.pdf>
- 57** Tinti, Illicit Trafficking.
- 58** *Ibid.*
- 59** Entretiens avec Global Initiative, Bamako, octobre 2019.
- 60** International Crisis Group, Narcotrafic, violence et politique.
- 61** Adib Benchérif et Aurélie Campana, Alliances of Convenience: Assessing the Dynamics of the Malian Insurgency, *Mediterranean*, 2017 ; Adam Sandor, Insecurity, the Breakdown of Social Trust, and Armed Actors Governance in Central and Northern Mali, Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix, août 2017, <https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2017/10/Sandor-english-Report.pdf>
- 62** International Crisis Group, Narcotrafic, violence et politique.
- 63** *Ibid.*
- 64** Jean-Luc Peduzzi, Physionomie et enjeux des trafics dans la bande sahélo-saharienne, *Note de l'Ifri*, 2010 ; Alain Antil, Contrôler les trafics ou perdre le Nord : Notes sur les trafics en Mauritanie, *Note de l'Ifri*, 2010, <https://www.ifri.org/fr/publications/notes-de-lifri/controler-trafics-perdre-nord-notes-trafics-mauritanie-0>.
- 65** Entretiens avec Global Initiative, Bamako, octobre 2019.
- 66** *Ibid.*
- 67** *Ibid.*
- 68** *Ibid.*
- 69** David Lewis et Ryan McNeil, How Jihadists Struck Gold in Africa's Sahel, Reuters, 22 novembre 2019, [www.reuters.com/investigates/special-report/gold-africa-islamists/](http://www.reuters.com/investigates/special-report/gold-africa-islamists/).
- 70** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 28 février 2020.
- 71** *Ibid.*
- 72** Entretiens avec Global Initiative, Bamako, octobre 2019.
- 73** *Ibid.*
- 74** *Ibid.*
- 75** *Ibid.*
- 76** *Ibid.*
- 77** *Ibid.*
- 78** *Ibid.*
- 79** *Ibid.*
- 80** *Ibid.*
- 81** *Ibid.*
- 82** *Ibid.*
- 83** *Ibid.*
- 84** *Ibid.*
- 85** *Ibid.*
- 86** *Ibid.*
- 87** *Ibid.*
- 88** *Ibid.*
- 89** Sandor, Insecurity, the Breakdown of Social Trust.
- 90** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 6 août 2019.
- 91** Entretiens avec Global Initiative, Bamako, octobre 2019.
- 92** *Ibid.*
- 93** *Ibid.*
- 94** *Ibid.*
- 95** *Ibid.*
- 96** *Ibid.*
- 97** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 20 août 2020.

- 98** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 6 août 2019.
- 99** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 28 février 2020.
- 100** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 6 août 2019.
- 101** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 28 février 2020.
- 102** Entretiens avec Global Initiative, Bamako, octobre 2019.
- 103** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 28 février 2020.
- 104** Wikileaks, Bahanga releases last three Malian soldiers, 28 janvier 2009, [https://wikileaks.org/plusd/cables/09BAMAKO58\\_a.html](https://wikileaks.org/plusd/cables/09BAMAKO58_a.html)
- 105** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 6 août 2019.
- 106** Benjamin Roger, Tracking Abu Walid Sahraoui: West Africa's most wanted jihadist, *The Africa Report*, 12 février 2020, [www.theafricareport.com/23345/tracking-abu-walid-al-sahrawi-west-africas-most-wanted-jihadist/](http://www.theafricareport.com/23345/tracking-abu-walid-al-sahrawi-west-africas-most-wanted-jihadist/).
- 107** Boris Thiolay, Cocaïne : révélations sur la poudrière malienne, *L'Express*, 28 mai 2015, [www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/cocaine-revelations-sur-la-poudriere-malienne\\_1683121.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/cocaine-revelations-sur-la-poudriere-malienne_1683121.html)
- 108** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 28 février 2020.
- 109** *Ibid.*
- 110** Andrew Lebovich, Mali's Bad Trip.
- 111** Ivan Briscoe, Crime after Jihad.
- 112** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 6 août 2019.
- 113** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 28 février 2020.
- 114** *Jeune Afrique*, Mali : « Tessalit connection ».
- 115** Wolfram Lacher, Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region, Carnegie Endowment for International Peace, 13 septembre 2012, <https://carnegieendowment.org/2012/09/13/organized-crime-and-conflict-in-sahel-sahara-region>.
- 116** Entretiens avec Global Initiative, Bamako, octobre 2019.
- 117** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 6 août 2019.
- 118** Emasseye, Le Mali cherche une immunité parlementaire.
- 119** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport final*, 6 août 2019.
- 120** *Ibid.*
- 121** *Ibid.*
- 122** Andrew Lebovich, Reconstructing local orders in Mali: Historical perspectives and future challenges, Local Orders Paper Series, Paper 7, Brookings, juillet 2017, [www.brookings.edu/wp-content/uploads/2017/08/lebovich\\_mali.pdf](http://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2017/08/lebovich_mali.pdf).
- 123** Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport à mi-parcours*, 28 février 2020.





## À propos de l'auteur

Peter Tinti est attaché principal de recherche au sein de Global Initiative Against Transnational Organized Crime et journaliste indépendant. Ses travaux s'axent principalement sur les conflits, les droits humains et le crime organisé. Dans le cadre de son travail pour Global Initiative, Peter Tinti a écrit et contribué à plusieurs rapports sur le crime organisé au Sahel et en Amérique centrale, ainsi que sur les réseaux de trafic illicite de migrants en Afrique, en Asie et en Europe.

## À propos d'ENACT

Le projet ENACT développe les connaissances et les compétences en vue de renforcer la capacité de l'Afrique à faire face à la criminalité transnationale organisée. ENACT analyse l'influence du crime organisé sur la stabilité, la gouvernance, l'état de droit et le développement en Afrique et s'attelle à en atténuer les effets.

ENACT est mis en œuvre par l'Institut d'études de sécurité (ISS) et INTERPOL, conjointement avec Global Initiative Against Transnational Organized Crime.